

Au fil de l'eau ...

Informations municipales



Décembre 2022



SOMMAIRE

EDITO DU MAIRE	3	HISTOIRE DU VILLAGE	22-23
INFOS MUNICIPALES		PRÉVENTION	
Nouveau Pôle petite enfance : la phase travaux est lancée !	4	Des plantes colonisatrices : les espèces exotiques envahissantes	24 à 26
Sécurisation de la grande rue : finalisation des travaux	5	Monoxyde de carbone / Appel d'urgence	27
Bigarreux-Griottes : réaménagement complet des équipements publics	6	La fin de la maltraitance animale commence par la stérilisation	28
Rue de l'église : une sécurisation nécessaire	7	Calendrier collecte déchets Avanne	29-30
Travaux de maîtrise du ruissellement aux jonchets	8	Calendrier collecte déchets Aveney	30-31
Conseil de développement participatif d'Avanne-Aveney / Vente de produit dérivés et timbres	9	Le loup	33
La commission d'urbanisme / le PLUi de Grand Besançon Métropole	10	Les chauves-souris	34 à 37
Les vœux 2023 et l'accueil des nouveaux habitants / Collecte de jouets	11	Les brèves gendarmerie / Statistiques	38-39
Les outils d'information de la mairie aux habitants de la commune	12	ENFANCE ET JEUNESSE	
Agence postale : que faire avec mon avis de passage ? / Où sont fabriqués les repas de restauration scolaire ?	13	Rencontre avec une autrice	40
Pacs et mariage : quelles différences ?	14	Service animation	41-42
Changement de nom / Redevance archéologique et taxe d'aménagement	15	Salle des jeunes	43
Localisation des défibrillateurs automatisés externes	16	MANIFESTATIONS PASSÉES	
Désignation correspondant incendie et secours / Nouvelle commandante de la brigade de gendarmerie de Besançon Tarragnoz	17	Cérémonie 24 et 25 septembre	44-45
INTERVIEW DE RANDALL SCHWERDORFFER	18 à 20	11 novembre	45
BRÈVES / LES INSOLITES	21	Exposition artisanale de novembre	46-47
NOUVELLES ACTIVITÉS	21	LES ASSOCIATIONS	48 à 51
		CONSEIL MUNICIPAL	52
		UN COIN DE LECTURE	53
		UN MOMENT DE DÉTENTE	54 à 58
		ÉTAT-CIVIL / AGENDA	59

Comité de rédaction : Laurent DELMOTTE, Danièle BRIOT, Sylvia ESSERT, Laurence MALBRANQUE, Melinda PHILIPPE, Céline BAGUE, France-Hélène ALIX, Jean Paul ARENA, Nary ROSSI, Elinda KIM, Tony MENANTEAU.

Mise en page : Julie MARADAN, Marie-Louise DRISSI.

Directeur de la publication : Marie-Jeanne BERNABEU



C'est toujours avec grand plaisir que je vous retrouve trois fois par an en ce début de bulletin d'informations municipales, préparé par le personnel communal, les élus, certaines administrations, certains reporters, certains photographes...Merci à toutes et tous.

L'inflation, l'augmentation des dépenses de personnel, les difficultés d'approvisionnement en matières premières, ainsi que les hausses du prix de l'énergie et des taux d'intérêt augmentent les coûts pesant sur les budgets locaux.

S'ajoutent les restrictions des marges de manœuvre des communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), depuis la baisse et le gel de la Dotation Globale de Fonctionnement qui est passée de 207 185 € en 2014 à 56 912 € en 2022, sans compter la suppression de fiscalité locale, certes compensée mais pas à somme équivalente.

Dans un contexte de crise économique et de restrictions des moyens, le débat « finances » reviendra sur les perspectives financières du bloc communal.

La commune d'Avanne-Aveney est entrée dans une sobriété énergétique à sa mesure : extinction nocturne de 23h à 5h, programme annuel du passage des candélabres en leds avec le soutien de Grand Besançon Métropole, changement de la chaudière alimentant la mairie, l'école, le futur pôle petite enfance, changement des vannes thermostatiques, réglages des fenêtres, baisse des températures à 16° pour les salles d'activité, à 19° pour les bureaux et à 21° pour l'école, sensibilisation des personnels, et depuis 2015, rassemblement des illuminations de Noël sur un site unique, le parvis de la mairie.

Le débat dédié à l'organisation territoriale permettra d'échanger sur la nécessité de construire un modèle intercommunal adapté à chaque territoire en partenariat avec Grand Besançon Métropole : développement économique, transition écologique et énergétique, renforcement des politiques de l'habitat, d'accès à la santé... autant de domaines d'action qui reposent en partie sur l'action des intercommunalités.

Le débat « environnement » portera sur les rôles relatifs et complémentaires de l'Etat et des communes dans l'élaboration et la réalisation de la planification écologique et sa gouvernance. Enfin le débat « Plan Local d'Urbanisme Intercommunal » est lancé, 12 réunions publiques où ont pu participer les citoyens, pour un Projet d'Aménagement de Développement Durable (priorisation des intentions de développement et préservation des lieux, fixation des objectifs à atteindre), le Schéma de Cohérence Territoriale (conception et mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale). Tout ceci en passant par une baisse du foncier, de l'artificialisation des terres à la non-consommation de celles-ci pour habiter, se déplacer, préserver, valoriser, se divertir, produire et mieux consommer.

Malgré tout ceci, la sobriété n'empêchera pas la magie de Noël. Aussi, permettez-moi de conclure simplement en vous exprimant à chacune et chacun d'entre vous des vœux personnels : la vie, la joie, la santé, le bonheur, la création, l'inventivité... choisissez le meilleur !

Je vous exprime tous ces vœux avec le plus grand plaisir !

Pouvoir d'agir, capacité d'entreprendre pour mieux réussir aux côtés des élus locaux, au service des citoyens, avec efficacité au quotidien.

D'année en année ce dernier bulletin nous annonce la cérémonie des vœux qui constitue une occasion unique de rencontres et d'échanges.

Je tiens donc, de même que toute l'équipe municipale, à vous remercier d'honorer notre invitation et souhaite, en son nom comme au mien, et de tout cœur, à chacune et à chacun d'entre vous ainsi qu'à toutes celles et à tous ceux qui vous sont chers, de bonnes fêtes de fin année...



Marie-Jeanne BERNABEU
Maire

NOUVEAU PÔLE PETITE ENFANCE : LA PHASE TRAVAUX EST LANCÉE !

Dans le dossier de création du pôle petite enfance, la phase administrative est achevée. Les diagnostics, l'élaboration du projet chiffré, la consultation des entreprises et l'attribution des lots, la consultation de l'architecte des bâtiments de France, le dépôt de permis de construire, ces phases indispensables à des investissements de cette ampleur ont été réalisées au 15 octobre. Mme Audrey LABLANCHE, notre maître d'œuvre du cabinet ALVEOLE (Dole), pilote le chantier divisé en 11 lots dont voici les titulaires :

Lot	Désignation	Titulaire	Coût en € HT
1	Terrassement et gros œuvre	À attribuer	-
2	Charpente bois-couverture bardage bac acier	GRISOT GILLES	50 000,00
3	Etanchéité	À attribuer	-
4	Menuiseries extérieures mixte bois-aluminium	GIRARD Jean-Marie	70 000,00
5	Menuiseries intérieures bois	GIRARD Jean-Marie	35 000,00
6	Serrurerie	REMY	23 610,00
7	Cloisons-peintures-Isolations	ETOILE RENOVATION 25	84 500,00
8	Sols souples	BFC REVETEMENT	23 315,35
9	Elévateur PMR	ERMHES	21 612,00
10	Chauffage-Ventilation – PBS	BTG	64 888,07
11	Electricité	INNOV ELEC	46 992,00
		TOTAL (hors lot 1 et 3)	428 519,67

Les honoraires de la mission métrise d'œuvre s'élèvent à 8,4 % du coût des travaux. Le lot « Démolition intérieure » n'a pas été nécessaire : nos agents communaux se sont chargés, sous la direction du maître d'œuvre, de démonter et d'évacuer les doublures des murs et les réseaux inutiles, de descendre certaines cloisons, de sortir le guichet de l'ancienne poste.

Neuf mois de travaux seront nécessaires avant une nouvelle phase administrative, précédant la réception : une visite de conformité devra être assurée par le service de protection maternelle et infantile (Département) et par les commissions de sécurité incendie et accessibilité. La conductrice des travaux est Mme Catherine BOUHAND.

Ces travaux perturberont quelque peu la quiétude habituelle du secteur de la mairie avec la présence d'engins de chantier, les navettes des équipes techniques et les livraisons, ainsi que les nuisances sonores ponctuelles. Pour mémoire, les nuisances sonores dues aux chantiers professionnels sont autorisées dès 7 heures du matin jusqu'à 20h, avec une coupure entre 12h30 et 13h30. Elles sont interdites les dimanches et les jours fériés.



SÉCURISATION DE LA GRANDE RUE : FINALISATION DES TRAVAUX

Les travaux de sécurisation de la Grande Rue ont connu une première tranche sous le précédent mandat avec, à partir de l'église, la réalisation de deux dos d'âne, d'un plateau, de deux coussins berlinois, d'un second plateau et d'un dernier coussin berlinois en écluse.

Cette 1^{ère} tranche a été pensée dans le projet global qui a conduit à la sécurisation de la rue des Cerisiers, la réfection de la bande roulante RD106, l'installation des feux de circulation au niveau de la mairie et la pose de nouvelles caméras.

A l'épreuve des pratiques et à l'appui des signalements des riverains, les élus ont souhaité améliorer le dispositif en place, Grande Rue. Ainsi, une seconde tranche a consisté à créer un dos d'âne au niveau du 79 Grande rue, à retirer le coussin berlinois au niveau du 93, pour le remplacer par un plateau à l'effet ralentisseur plus efficace, et à aménager la zone de la Furieuse.

Ce secteur est complexe. Plusieurs enjeux parfois contradictoires sont à prendre en compte : la sécurité routière, l'accès des riverains à leur propriété, l'usage des modes doux, la configuration étroite du vieux village, la tranquillité publique, la gestion des inondations. Tous ces paramètres ont conduit au compromis actuel dont les travaux se sont élevés à 10 483,20 € TTC, avec la participation (environ 50%) du Grand Besançon Métropole.



Recul de l'arrêt de priorité



Coussin berlinois au passage de la Furieuse

BIGARREAUX-GRIOTTES : RÉAMÉNAGEMENT COMPLET DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

Après 20 ans d'existence, les équipements publics du lotissement des Cerisiers, ceux de la rue des Bigarreaux et de celle des Griottes, méritaient une nouvelle réflexion. Celle-ci a porté sur deux aspects : la circulation et l'aménagement de la placette.

De nos jours, chaque foyer possède deux voire trois véhicules quand le plan d'urbanisme n'impose, pour une surface moyenne de 120 m², que deux stationnements par parcelle. Les places disponibles sur la voirie sont devenues trop rares. Parallèlement, un problème de sécurité de circulation est apparu avec la difficulté pour les automobilistes de se croiser à certains endroits du lotissement.

Ainsi, le projet d'une circulation à sens unique a peu à peu émergé dans l'esprit des élus comme solution à la fois pour sécuriser le trafic et pour créer 25 nouvelles places publiques de stationnement gratuit. Le passage en zone 30 permet aux cyclistes de circuler dans les deux sens, avec cependant nos conseils de prudence. Le coût de cette opération s'élève à 1 098,43 € TTC (fourniture de nouveaux panneaux).

La placette est devenue peu à peu obsolète dans sa destination : les équipements vandalisés n'ont simplement pas été remplacés, la table de ping pong sert davantage de banc et le terrain en gravier stabilisé est devenu un lieu de rencontre pour chats et chiens. Il fallait rendre à cet endroit sa vocation de centralité et de site d'échanges entre les parents, les enfants, les assistantes maternelles, notamment. L'agence d'urbanisme de l'agglomération bisontine (AUDAB), qui exerce aujourd'hui dans toute la grande région, a accepté de prendre ce dossier d'aménagement paysager.

Une réunion de cadrage avec les élus, un atelier participatif avec une vingtaine d'habitants en mai dernier et un rendu devant le conseil municipal ont permis l'élaboration d'un projet ambitieux qui métamorphosera le site et le rendra plus agréable aux riverains. Les différents scénarii ont été recoupés pour tenir compte des remarques et des demandes des élus comme de celles des habitants : aire de jeux, espace de discussion et de déambulation, ombrage, végétalisation, porte-vélos...

Le projet pressenti sera présenté aux habitants à l'occasion d'une réunion publique à organiser au premier trimestre 2023. La direction Grands Travaux de Grand Besançon Métropole sera chargée d'une assistance à la maîtrise d'ouvrage. La budgétisation interviendra courant 2023 pour des travaux en 2024.



RUE DE L'ÉGLISE : UNE SÉCURISATION NÉCESSAIRE



Depuis la création des plateaux sur la rue des Cerisiers en 2017, les habitants de la rue de l'Église situés entre le cimetière et le parc Lafayette ont fait connaître le même besoin pour les mêmes maux : vitesse excessive facilitée par une bonne visibilité et une ligne droite, traversée dangereuse pour les piétons. A cela s'ajoute l'interruption incongrue de la piste cyclable au milieu du tronçon.

Après le transfert de compétence Voirie au Grand Besançon Métropole au 1^{er} janvier 2019, après les élections municipales et enfin après la crise Covid, les nouveaux élus ont remis ce dossier au centre de leurs préoccupations en ce qui concerne la sécurité routière.

Ainsi, l'entreprise Bonnefoy, pour le compte de GBM, a mis en œuvre quatre points de sécurisation :

- Bas de la rue (virage cimetière) : reprise de l'enrobé et mise aux normes du passage piéton devant le cabinet médical.
- Après le carrefour des Graviers, suppression de l'îlot central et création d'un plateau surélevé d'environ 20 mètres linéaires ; déplacement de l'arrêt de bus de quelques mètres.
- Au niveau du 53 rue de l'Église, suppression de l'îlot central et création d'un plateau surélevé d'environ 20 mètres linéaires ; achèvement du tronçon manquant du trottoir cycles / piétons .
- Un dernier plateau a été établi au niveau du carrefour Chenoz / Château d'eau. Le radar pédagogique est retiré.

Les deux coussins berlinois sont pour l'instant maintenus.

Ces travaux s'élèvent à 82 166,00 € TTC (fonds de concours).

Les plateaux rue des Cerisiers ont prouvé leur efficacité : même si certains adoptent toujours un comportement dangereux, les pointes de vitesse sur 600 mètres ne sont plus possibles. A contrario, les plateaux ont aussi leurs inconvénients : le freinage puis l'accélération créent une nuisance sonore et une pollution supplémentaires. Mais la recherche d'une meilleure sécurité prévaut sur ces inconvénients.



TRAVAUX DE MAÎTRISE DU RUISSELLEMENT SUR LE SENTIER DES JONCHETS

Il n'est pas dit qu'un jour le sentier des Jonchets ne sera pas bitumé comme son voisin parallèle des Châteaux. Mais en attendant, ce segment circulaire, moins raide et passage balisé des randonneurs et des sportifs conserve son aspect naturel pierreux et enherbé.

Le revers de la médaille est un ravinement répétitif, à chaque orage, qui impacte en amont l'entrée du sentier et à l'aval, la voirie de la rue de Beure qu'il faut balayer systématiquement.

Une réunion publique avec les riverains concernés s'est tenue le 7 septembre dernier pour présenter l'intervention prévue en octobre de l'entreprise Lartot TP. Celle-ci a réalisé un revêtement dans le prolongement de la rue des Jonchets pour une meilleure maîtrise du ruissellement et une casse de la vitesse d'écoulement de l'eau pluviale. La petite partie privative a été négociée avec les propriétaires. Plus bas, une grille avaloir accueille les eaux à la sortie du sentier à l'instar de celle du sentier des Châteaux.

Il est évident que l'ensemble est dimensionné pour un ruissellement classique et non pour des tempêtes au débit aléatoire. Dans ce cas, aucun dispositif n'est efficace.

L'entreprise Lartot TP a été désignée en même temps pour la reprise de sept avaloirs sur la RD106 (rue des Cerisiers, rue de l'Église, rue St Vincent). Ces travaux en agglomération relèvent de la compétence et donc du budget communal. Ces grilles étaient à un niveau de profondeur estimé trop dangereux en particulier pour les cyclistes et les trottinettes, de plus en plus présents sur nos routes.

Enfin, deux tampons de bitume prévus de longue date ont été posés pour rendre aux trottoirs concernés leur usage normal.

Ces travaux se sont élevés à 8 895,00 € TTC.



En avant du sentier



En aval du sentier

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT PARTICIPATIF D'AVANNE-AVENEY (CDPAA)

Composé de dix citoyens volontaires, le CDPAA est l'instance de démocratie participative mis en place par la municipalité depuis deux ans. Il se réunit avec les élus municipaux une fois par trimestre. Un ordre du jour est proposé au maire par le CDPAA.

Entre ces étapes officielles, ses membres travaillent sur plusieurs dossiers, par courriels et, quand nécessaire, lors de réunions internes, en distanciel ou en présentiel.

Certains postes sont vacants, aussi le CDPAA recherche des candidats.

En remplacement des démissionnaires, plusieurs places sont disponibles au CDPAA.
Vous pouvez devenir membre de cette instance à condition d'être inscrit sur la liste électorale.
Pour cela, vous devez envoyer un courriel à mairie@avanne-aveney.com en précisant :
Nom - Prénom - Date de naissance - Profession
(les convocations aux séances seront dématérialisées).

En aucun cas le CDPAA n'est une instance décisionnelle, mais il est à l'écoute du territoire et des attentes de ses habitants, afin de percevoir les dynamiques citoyennes et les signaux faibles des évolutions sociétales ; il présente aux élus des réflexions et des propositions pour rapporter la voix des citoyens.

Le CDP, est un « lieu d'échanges et de réflexion pour aider à la décision sur les projets d'avenir et de développement durable du territoire. »

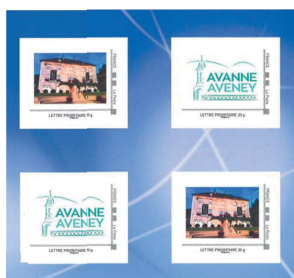
En général, les CDP « animent le débat public, créent un espace de dialogue, d'expression libre et argumentée entre les acteurs d'opinions, de formation, de profession et d'engagements divers, sur des questions d'intérêt commun et jouent un rôle d'éclairer et de lanceur d'alerte. Ils sont à l'écoute du territoire et des attentes de ses habitants pour percevoir les dynamiques citoyennes et les signaux faibles des évolutions sociétales.

Pour satisfaire tout le monde, on doit considérer que le CDPAA est à la fois une force de proposition, un contre-pouvoir, un capteur de signaux faibles et un complément des 19 élus très sollicités par les citoyens.

Il n'y a pas de critère précis à respecter pour être retenu par la municipalité, sauf s'il y a plus de candidats que de postes : équilibre des quartiers, des sexes, des âges. Le CDPAA ne cherche pas à être représentatif (c'est le rôle des élus), mais à rassembler un maximum d'expériences diverses, sources de l'expertise citoyenne attendue par les élus.

VENTE DE PRODUITS DÉRIVÉS ET TIMBRES

Pour des petits cadeaux personnalisés ou pour se faire plaisir : mugs, magnets, cartes postales, torchons, planches à découper, sacs-cabas, ainsi que des timbres collectors sont toujours en vente à la mairie !



LA COMMISSION D'URBANISME

Activités de la commission depuis le début du mandat en cours				
Traitement des dossiers		De juin 2020 à novembre 2022		
		2020	2021	2022
PC	Permis de Construire	14	25	14
PC	Modificatif	1	6	5
PA	Permis d'Aménager	2	1	1
DP	Demandes de travaux	45	71	61
CU	Certificats d'Urbanisme	58	88	61
Total des dossiers traités/an =		120	191	142
Total = 453 dossiers				

La commission se réunit tous les jeudis et sur rendez-vous.

Le suivi des chantiers :

- Fin des travaux de rénovation de l'église.
- Micro-crèche au 3 rue de l'église : aménagement du logement pour l'accueil de 10 enfants.
- Avant-projet de 2 logements au 6 rue St Vincent pour de la location communale.
- Présence auprès de géomètres pour délimitation et bornage de parcelles de particuliers et du domaine communal.
- Accueil sur rendez-vous d'environ 40 personnes par an ayant des projets concernant l'urbanisme.
- Instruction du dossier de réhabilitation de l'ancien bureau de poste.

LE PLUI DE GRAND BESANÇON MÉTROPOLE

Comment m'informer ?



- Registre de consultation du public : à votre disposition à la mairie pour toutes remarques.
- Un site internet (plui.grandbesancon.fr) où vous retrouverez toute l'actualité du PLUi et de nombreux documents à consulter.
- Des documents à votre disposition dans vos mairies (plaquettes d'information...).

2023-2024 : Zonage et règlement

Pour mettre en œuvre le **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)**, le zonage délimite à la parcelle **sur plan les zones urbaines constructibles U**, les zones à **urbaniser** à court ou long terme **AU**, les zones **naturelles N**, les zones **agricoles A**.

Le règlement écrit définit les droits à construire avec les règles applicables aux différentes zones (types de constructions autorisés, aspects extérieurs, reculs, implantations...) **et les devoirs de préservation des espaces, du patrimoine.**

2024 : Arrêt du projet de PLUi et enquête publique

Après finalisation des différentes pièces du PLUi (diagnostic, PADD, règlement et zonage) **le projet de PLUi est arrêté par délibération des élus en conseil communautaire.**

Il est ensuite soumis à la consultation des Personnes Publiques Associées (PPA) : Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, Chambres consulaires, Syndicat Mixte du SCoT... **qui formulent leurs avis sur le projet.**

Puis le projet de PLUi fait l'objet **d'une enquête publique qui permet à tous les habitants de formuler de nouveau leurs remarques.**

2025 : Approbation du PLUi par délibération du Conseil Communautaire du Grand Besançon Métropole.

LES VŒUX 2023 ET L'ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS



Cette année, l'équipe municipale a décidé de reprendre la coutume en accueillant les nouveaux résidents depuis 2020.

Le conseil municipal invite les habitants du village à participer à la cérémonie des vœux organisée le :

Samedi 07 janvier 2023 à 10h30
En salle du conseil municipal

Ce moment sera l'occasion pour Madame le Maire de vous présenter les élus et les associations du village et pour vous l'occasion d'échanger devant le verre de l'amitié.

Merci aux nouveaux habitants de bien vouloir nous informer de leur présence, par mail à mairie@avanne-aveney.com ou en nous retournant le coupon-joint.

COLLECTE DE JOUETS

Cette année la mairie d'Avanne-Aveney a décidé de modifier la collecte de jouets d'occasion pour un Noël solidaire.

En effet, notre collecte avait lieu pendant les derniers mois de l'année, les associations n'avaient pas le temps de faire le tri et la répartition des jouets dans les divers centres de distribution. A cette date, nous collecterons les jouets tout au long de l'année et ceux-ci seront remis aux associations caritatives afin d'en faire profiter les enfants défavorisés.

Apportez tous les jouets que vos enfants n'utilisent plus : peluches, poupées, jeux de société, livres pour enfants, jeux vidéo, voitures télécommandées, instruments de musique, trottinettes...

Vérifiez qu'ils sont bien complets et en bon état et déposez-les au secrétariat de la mairie.

Un grand merci pour votre contribution. Nous comptons sur votre générosité.

NOËL SOLIDAIRE

**COLLECTE DE JOUETS
TOUT AU LONG DE L'ANNEE
AU SECRÉTARIAT DE MAIRIE**

VENEZ DÉPOSER LES JOUETS EN BON ÉTAT
DONT VOUS N'AVEZ PLUS L'UTILITÉ.

ILS FERONT LE BONHEUR D'ENFANTS DANS LE BESOIN.
MERCİ DE DÉPOSER VOS DONNÉS DANS DES SACS.

LES OUTILS D'INFORMATION DE LA MAIRIE AUX HABITANTS DE LA COMMUNE

Au fil des années, la mairie a mis en œuvre une multitude d'outils au service de l'information des habitants. Qu'ils soient physiques ou numériques, vous avez le choix !



LA BORNE D'AFFICHAGE LÉGAL

Située à l'entrée de la mairie et consultable depuis l'extérieur, elle fonctionne de manière permanente.

Cette borne remplace le panneau d'affichage qui se trouvait entre la mairie et l'ancienne poste.

DEUX PANNEAUX ÉLECTRONIQUES « CENTOWEB »

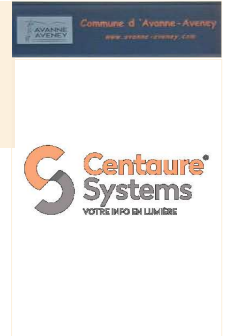
Le premier est situé à proximité de la mairie, le second au rond-point du stade.



L'APPLICATION CENTOCITY « AVANNE AVENEY »

Téléchargez l'application sur votre smartphone via Apple Store ou Play Store.

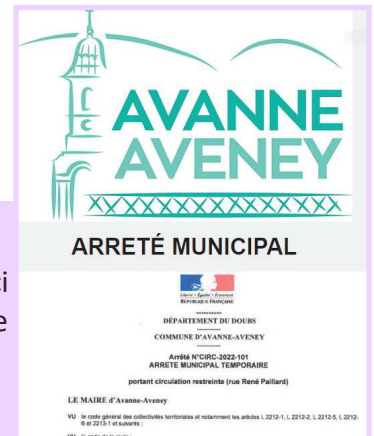
Saisissez « Avanne Aveney » dans la barre de recherche et téléchargez gratuitement l'application.



MAILJET - POUR RECEVOIR LES ACTUALITÉS DE LA COMMUNE PAR E-MAIL

Communiquez votre adresse électronique au secrétariat de mairie, celle-ci restera confidentielle. Vous recevrez toutes les informations dans votre boîte mail.

Aujourd'hui, 235 habitants reçoivent les courriels d'information.



LE BULLETIN MUNICIPAL

Distribué dans les 950 boîtes aux lettres de la commune, 3 fois par an (avril, août et décembre).

FACEBOOK

- Mairie Avanne-Aveney.
- Bibliothèque Avanne-Aveney.
- Marché hebdomadaire d'Avanne-Aveney.



Flashez ce QR code pour accéder à notre site internet en un clic.
www.avanne-aveney.com

SECRÉTARIAT DE MAIRIE (voir horaires au dos de ce bulletin)

Une permanence urbanisme est assurée le jeudi matin, de 9h à 12h.

Tél : 03.81.41.11.30 - E-mail : mairie@avanne-aveney.com

AGENCE POSTALE : QUE FAIRE AVEC MON AVIS DE PASSAGE ?



Lorsque vous recevez un avis de passage dans votre boîte aux lettres, vous avez 15 jours pour retirer votre lettre/colis à l'agence postale.

Si vous n'avez pas la possibilité de vous rendre à l'agence pendant les horaires d'ouverture, vous pouvez remplir la procuration au verso de l'avis de passage.

Ainsi, la personne désignée, munie d'une pièce d'identité, pourra retirer votre lettre/colis, en présentant l'avis de passage signé de votre part et votre pièce d'identité.

Vous pouvez également, le jour de la réception de votre avis de passage, demander une nouvelle distribution de votre lettre/colis ou le dépôt dans le bureau de poste de votre choix.

Pour rappel, toute réclamation concernant les courriers et colis, sont à faire au **3631** ou sur le site **www.laposte.fr**.



OÙ SONT FABRIQUÉS LES REPAS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ?

La commune a renouvelé avec la cuisine Estredia le marché de fournitures de repas scolaires pour 4 ans à compter de la rentrée scolaire 2021. Après un an de fonctionnement et afin d'établir un bilan, une délégation de la mairie menée par Mme BERNABEU, maire, accompagnée de deux élus Mme PHILIPPE et Mr GROS se sont rendus le 15 novembre 2022 à St Rémy en Comté, lieu de fabrication des plats dégustés chaque jour par plus de 100 enfants de l'école. Avec ses 130 salariés, ses 10 000 plats servis quotidiennement et ses 300 points de livraisons répartis sur 9 départements, Estredia s'est fait un nom dans la restauration collective.



La cuisine Estredia a intégré le Groupe Compass (www.compass-group.fr), leader mondial de la restauration collective, depuis plus de 10 ans. Soucieux de favoriser la qualité, la quantité, les élus ont « épluché » le dossier de présentation des cuisines Estredia, l'origine des denrées, le soutien au développement durable, en particulier grâce au recours accru à la filière biologique ainsi qu'au recyclage, les animations de prévention, le process de conseils de la préparation jusqu'aux déchets et surtout le respect des normes en matière d'hygiène alimentaire.

Cette visite initialement souhaitée par les parents d'élèves a mis en lumière le dilemme permanent entre, d'une part, les contraintes réglementaires et financières et d'autre part, la contrainte subjective du goût et de l'aspect ; le respect de la loi EGalim (l'article 24 de la loi EGalim impose à la restauration collective publique d'offrir, à compter de 2022, au moins 50% de produits durables ou sous signes d'origine ou de qualité dont au minimum 20% de produits BIO y compris en conversion). La loi AGEC (loi anti-gaspillage pour une économie circulaire AGEC) entend accélérer le passage de notre économie linéaire, source de quantités importantes de déchets, à un modèle circulaire. Elle vise à limiter le gaspillage et la production de déchets pour préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat. Elle se découpe en cinq grands axes :

- Sortir du plastique jetable (des recherches sont en cours pour adapter les matériaux cartons sans qu'ils coulent lors du contact du repas chaud avant refroidissement) ;
- Mieux informer les consommateurs ;
- Lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire (conventionnement à l'étude avec la banque alimentaire pour les conditionnements non entamés et sous vide) ;
- Agir contre l'obsolescence programmée ;
- Mieux produire.



PACS ET MARIAGE : QUELLES DIFFERENCES ?

Il nous semblait important de vous faire un tableau distinctif pour comparer les différences entre la conclusion d'un PACS et la célébration d'un mariage. Les données peuvent être récupérables sur internet.

NOM	PACS	MARIAGE
Patrimoine	Séparation des biens ou indivision.	3 régimes matrimoniaux au choix.
Dettes	<ul style="list-style-type: none"> ● Pas de dettes d'entretien des enfants, (pas d'obligation de pension alimentaire), ● Pas d'obligation de dettes d'entretien de l'autre époux, ● Obligation dettes de la vie courante. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Dettes d'entretien des enfants, (obligation de pension alimentaire), ● Obligation de dettes d'entretien de l'autre époux, ● Obligation dettes de la vie courante.
Fiscalité	Imposition commune	Imposition commune.
Travail	<ul style="list-style-type: none"> ● Fonction publique : priorité de mutation, ● Priorité pour les congés communs. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Fonction publique : priorité de mutation, ● Priorité pour les congés communs.
Succession	Pas de qualité d'héritier, nécessité d'un testament.	Epoux héritiers l'un de l'autre.
Adoption	Adoption conjointe après une année de vie commune.	Adoption conjointe.
Rupture	Simple déclaration.	Procédure de divorce.
Publication	Pas d'affichage en mairie.	10 jours d'affichage en mairie.
Nom	Pas de changement de nom d'usage.	Possibilité de prendre en nom d'usage celui de l'époux.

Source : justice.gouv.fr

Tableau récapitulatif des dernières années, concernant la conclusion des PACS et la célébration des mariages en mairie.

A noter que les PACS ont été délégués en mairie le 01/11/2017.

Tableau arrêté le 03/12/2022

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<i>PACS</i>	-	-	-	1	6	6	3	11	12
<i>mariages</i>	7	6	7	3	6	3	6	7	16

CHANGEMENT DE NOM

Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 02 mars 2022, il est possible d'effectuer la démarche de changement de nom de famille en mairie.

Rappel des différences entre le nom d'usage et le nom de famille :

Nom de famille : Il figure sur les actes d'état-civil : carte d'identité, passeport, acte de naissance, acte de mariage et livret de famille.

Nom d'usage : Utilisé au quotidien dans tous les actes de sa vie privée, familiale, sociale et professionnelle.

Il est facultatif et ne remplace pas le nom de famille.

Aucune démarche pour ce changement du nom d'usage.

Procédure du changement du nom de famille en mairie :

- Remplir le cerfa n°16229*1 (téléchargeable sur le site service-public ou disponible en mairie),
- Pièces à fournir : tous les actes d'état civil concernés (acte de naissance du demandeur, acte de mariage, acte de naissance des enfants, acte de naissance du conjoint, acte de mariage des enfants).

Pour approfondir : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F36379> ou <https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/procedure-simplifiee-changement-nom-famille>

REDEVANCE ARCHÉOLOGIQUE ET TAXE D'AMÉNAGEMENT

Depuis le 1^{er} septembre 2022, la gestion de la taxe d'aménagement et de la redevance d'archéologie préventive est transférée à la Direction Générale des Finances Publiques.

C'est pourquoi de nouveaux formulaires sont téléchargeables sur servicepublic.gouv.fr, pour déclarer vos travaux.

La redevance d'archéologie préventive dite RAP, a été mise en place au niveau national.

Considérant la position géographique de la commune en bordure du Doubs, la carte archéologique nationale répertorie sur le territoire communal des indices et des sites archéologiques : ils vont de la protohistoire, à l'époque contemporaine (vestiges gaulois dans la boucle, château médiéval, église Saint-Vincent).

En raison de la présence reconnue d'éléments du patrimoine archéologique, le territoire de la commune est archéologiquement sensible.

La redevance archéologique est demandée pour les travaux suivants : les constructions et les aménagements qui nécessitent une autorisation d'urbanisme et qui affectent le sous-sol, quelle que soit la profondeur (déblais, remblais, fondations).

Taux appliqué : taux unique national de 0.4%.

Quand payer cette taxe ? Comme pour la taxe d'aménagement, elle sera demandée si elle est supérieure à 1 500 euros en deux échéances (50%) 12 et 24 mois après la délivrance de l'autorisation.

Si elle est inférieure à 1 500 euros, en une seule échéance 12 mois après la délivrance de l'autorisation d'urbanisme.

LOCALISATION DES DÉFIBRILLATEURS AUTOMATISÉS EXTERNES

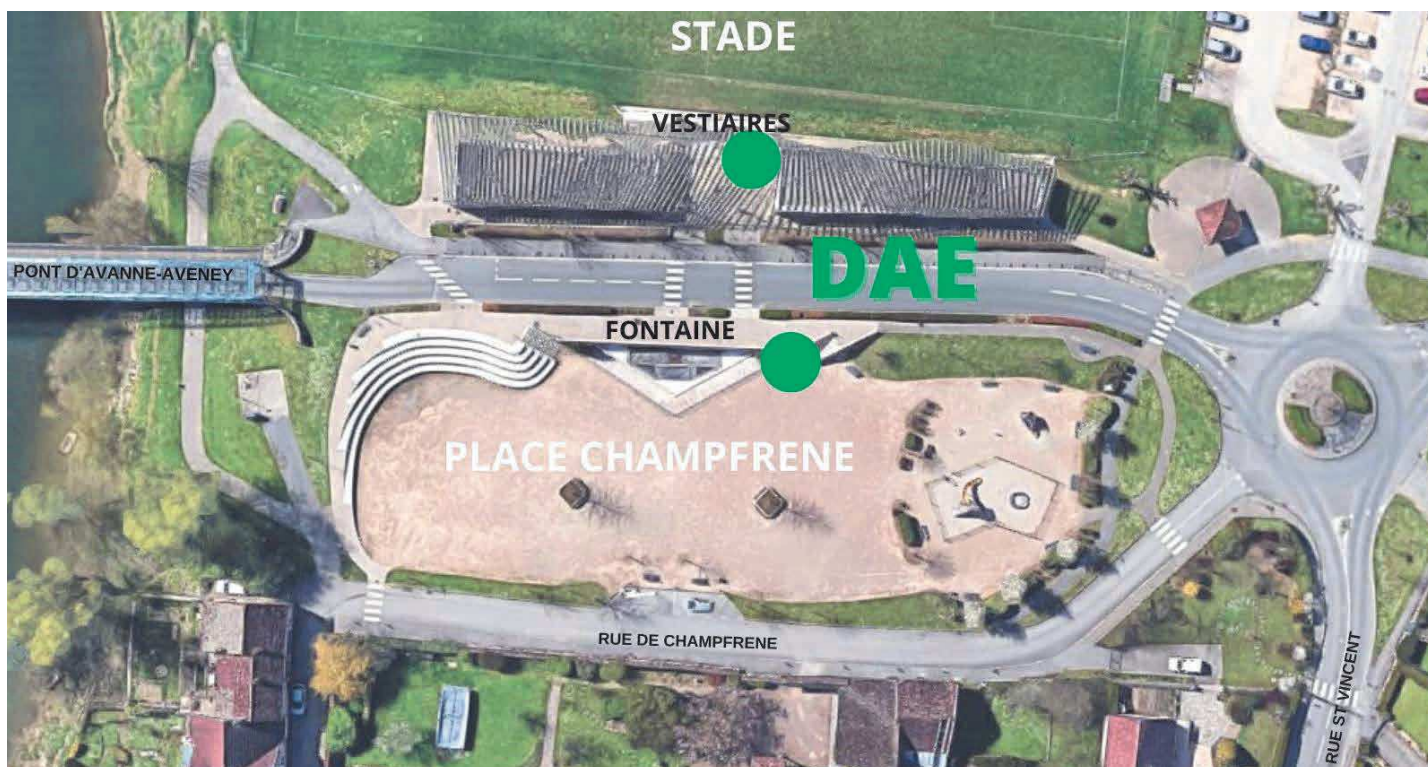
Le Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) est un dispositif médical qui aide à la réanimation des victimes d'arrêt cardiaque.

Trois DAE sont installés au cœur du village et accessibles à tous. Un quatrième est installé dans la salle d'Aveney (ancienne école).

- A l'extérieur de la mairie,



- A gauche de la fontaine place Champfrêne,
- Dans les vestiaires du stade de foot.



DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du maire :

- participer à l'élaboration et à la modification des arrêtés, des conventions et des documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relèvent, le cas échéant, de la commune.
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde.
- concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive.
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Il informe périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

Mme le maire désigne Yohann PERRIN, 1^{er} adjoint, correspondant incendie et secours.

NOUVELLE COMMANDANTE DE LA COMMUNAUTÉ DE BRIGADE DE GENDARMERIE DE BESANÇON-TARRAGNOZ

Récemment nommée en août à la tête de la communauté de brigade (COB) de Besançon-Tarragnoz, la lieutenant Laetitia BRUGERE a rencontré les maires des communes couvertes par la COB. La lieutenant BRUGERE accompagnée de la gendarme Juliette POURIER, arrive de Corse, de la base aérienne de Solenzara après être passée par le département de l'Essonne (91).

Elle s'est déjà déplacée pour des incivilités rue des Alisiers en présence de citoyens, rue de l'école d'Aveney pour un vol, rue du Champ du Noyer..., empêchée, elle n'a pu assister à la rencontre du 4 octobre avec le correspondant départemental des jardins familiaux, mais elle s'est fait représenter. Elle a découvert au cours d'un entretien avec le maire le territoire d'Avanne-Aveney, les défauts de conduite et les points noirs de circulation dans le village. Sa proximité de Planoise et ses divers problèmes d'insécurité ou d'incivisme nécessitent des interventions. Le maire a fait part de la qualité de l'échange et de l'écoute de la nouvelle commandante à qui elle a souhaité une expérience franc-comtoise riche en découverte professionnelles et gustatives...



La commandante BRUGERE : 4^{ème} personne en partant de la gauche.

ME RANDALL SCHWERDORFFER : « DANS UNE COUR D'ASSISES, IL Y A SURTOUT L'HUMAIN DANS TOUTE SA COMPLEXITÉ »

Etre avocat pénaliste revient à être à la fois expert juridique et expert en psychologie humaine. En particulier dans le rôle du défenseur qui doit expliquer le geste fatal qui a conduit aux Assises. Me Randall Schwerdorffer est le meilleur pénaliste du barreau de Besançon de sa génération : en moins de 20 ans, il totalise 20 % d'acquittements. Parmi quelques unes des affaires nous citerons la disparition de Narumi, l'affaire de l'anesthésiste Péchier et celle de Jonathann Daval qui ont défrayé la chronique. Par cette interview exclusive, nous avons pu évoquer avec lui les tourments qui font son métier : la défense de l'indéfendable; la séparation de l'homme et de l'avocat quand il s'agit de protéger sa propre psychologie et sa vie privée; les dérives actuelles de la victimisation croissante de la société, celle qui condamne avant d'avoir jugé ; la subversion des réseaux sociaux ; la force des juges qui doivent y résister et placer le curseur du doute au centre des débats avant l'examen des preuves ; et bien sûr l'affaire Daval. En l'écoutant, on comprend son succès et son plaisir à exercer ce beau métier d'avocat.

Maître, vous n'avez pas, comme la plupart des hommes de loi, intégré la faculté de droit dès l'obtention du baccalauréat. Il vous a fallu quelques années pour vous décider, mises à profit pour voyager. Ces années furent-elles un temps de réflexion avec, à l'issue, la certitude qu'il vous fallait devenir avocat ?

Randall SCHWERDORFFER : Jusqu'à 27 ans, je ne sais pas ce que je veux faire. J'en ai profité pour voyager et apprendre l'anglais et l'espagnol, j'avais la volonté de travailler dans le tourisme et le commerce. A cette époque, je me suis rendu compte qu'on ne gagne pas si bien sa vie dans ce domaine à Besançon. J'ai cherché à avoir un diplôme mais sans savoir lequel. Je me suis tourné vers la fac de droit pas nécessairement par vocation.

Est-ce également à ce moment-là que vous vous êtes trouvé une vocation de pénaliste ?

R.S : je souhaitais faire du droit du travail. Le droit social m'a passionné. Quand je me suis installé à mon compte, j'ai dû traiter des dossiers de commission d'office comme tous les avocats et ça m'a plu. Le droit pénal a pris l'ascendant.

Vous êtes reconnu comme un des meilleurs pénalistes de votre génération au barreau de Besançon. Combien d'acquittements aux Assises avez-vous obtenu ?

R.S : 23 acquittements. Je suis très bien entouré, le cabinet a un beau parcours.

Être pénaliste, en particulier pour la défense dans les affaires criminelles, c'est sonder les ressorts psychologiques d'un accusé. Comment parvenez-vous à vous sauvegarder en tant qu'homme ? Quelles « soupapes » utilisez-vous pour ne pas être vous-même atteint par les dossiers difficiles ?

R.S : Ce n'est que mon travail : je m'efforce de faire la part des choses. Ça vient aussi de l'éducation. J'ai eu comme modèle un père qui ne mélangeait pas vie privée et vie professionnelle. Je ne dis jamais qui je suis quand les gens ne me reconnaissent pas d'emblée. Mais les gens sont généralement très sympas. Quand je quitte mon bureau, je suis affranchi de ma robe et de ma profession. Sur l'aspect psychologique, je m'investis en effet beaucoup, c'est pourquoi j'ai parfois du mal à refaire des procès en appel. Il ne faut pas se laisser déborder, l'émotionnel ne doit pas prendre la place au professionnel.

Avec votre expérience de 20 ans, diriez-vous que la société est devenue plus violente ?

R.S : La société était aussi violente avant mon installation que maintenant. J'ai connu la région parisienne étant élève, c'était violent. Mais aujourd'hui, les gens ne respectent plus les professions, ne s'autolimitent plus. L'uniforme, le diagnostic médical par exemple étaient respectés naturellement. Ce n'est plus le cas aujourd'hui.

Les outils numériques permettent des comportements effrayants avec l'anonymisation. Avant ces outils, il fallait s'afficher mais de nos jours, c'est l'impunité. Pendant l'affaire Daval, j'ai reçu beaucoup d'insultes par les voies numériques. Je ne les lisais pas. Ce n'est pas un progrès. Allez dans un restaurant : vous constaterez que les couples passent 50% d'un repas sur leurs téléphones. Par ailleurs, on sait tout sur tout et dans l'instant. Est-ce vraiment un progrès ? Tout ceci n'est pas neutre en matière de violence sociale.

Face à cette violence émerge depuis une vingtaine d'années le règne de l'émotion comme lien social, où tout le monde se pose en victime, souvent pour en tirer un profit médiatique et juridique. Quel regard portez-vous sur cette évolution ?

R.S : Je conseille vivement la lecture du livre de Caroline Eliacheff et Daniel Soulez-Larivière intitulé « Le temps des victimes » : être victime est devenu une sorte de réussite. A l'inverse, je peux témoigner d'un discours digne et exceptionnel de la famille victime dans l'affaire de la disparition de Narumi. Elle était gênée et s'est excusée des désagréments provoqués par cette affaire loin du Japon, le pays d'origine de Narumi. Les parents s'expriment avec beaucoup de respect et de douleur contenue, ils ne cherchent pas à s'afficher et à devenir des héros.

Le procès DAVAL a marqué jusqu'ici votre carrière, notamment par la notoriété qu'il vous a apporté. Quelle interprétation l'homme et l'avocat donne-t-il à cet événement judiciaire ? Un procès comme celui-ci est-il déstabilisant ?

R.S : le procès en lui-même n'est pas déstabilisant, c'est une affaire ordinaire, même si le terme peut paraître choquant. Malheureusement.

Néanmoins cette affaire sort suffisamment de l'ordinaire, au moins du point de vue médiatique, pour que vous lui consacriez un livre intitulé « Je voulais qu'elle se taise » coécrit avec le journaliste Frédéric Gilbert. Ce livre permet une lecture de l'affaire sous un autre regard que celui des médias. Le contexte actuel de communication « partout et tout le temps » conduit-il à une culpabilité plus modulée par les médias, l'opinion, les politiques ? Ce contexte a-t-il une influence sur les jurés d'assises ?

R.S : je dirais que non. Au contraire, si la cour avait été sensible à la pression médiatique et à l'opinion, il aurait pris perpétuité. Le magistrat a bien effectué son travail en faisant en sorte que la cour soit hermétique à cette pression extérieure. Encore une fois, si on ne s'en tient qu'aux faits, il s'agit d'une affaire criminelle ordinaire et le procès dans sa tenue et son déroulé fut de très grande qualité. La cour d'assises s'est affranchie des remous extérieurs qui n'ont pas eu d'incidence sur l'issue du procès alors que tout le monde voulait lyncher Jonathann Daval.

Pourtant, dans le livre, vous citez justement M. Soulez-Larivière : « la présomption d'innocence a été placée sur l'échafaud ». Est-ce une dérive médiatique ou vous ne souhaitez pas généraliser ?

R.S : Il n'y a pour moi aucune dérive médiatique concernant la gestion par les médias des affaires criminelles. Il y a manifestement un choix de la plupart des médias de faire le procès avant le procès, d'organiser des plateaux avec des experts plus ou moins pertinents et de traiter les affaires dès qu'elles se passent comme si on connaissait le dossier, le tout avec un grand mépris de la présomption d'innocence. C'est manifestement un choix, pas une dérive, pour des raisons d'audimat. Il suffit de voir le traitement de l'affaire de la petite Lola où certains ont déjà fait sur les plateaux de télé l'expertise psychiatrique de la principale suspecte, sans avoir accès à la mise en cause ou au dossier. C'est ainsi. Pour moi la grande dérive est ailleurs, c'est l'influence toxique de « Me too » dans les médias et dans les tribunaux. La sacralisation de la parole des femmes dans les médias et dans les procédures judiciaires est terrifiante et on essaie d'imposer l'idée que, dès qu'une femme accuse, c'est la vérité et que sur cette seule accusation qui deviendrait ainsi une preuve, on devrait condamner un homme. Ça s'appelle de l'injustice et du totalitarisme. L'écueil médiatico-judiciaire aujourd'hui est là, c'est le cas dans l'affaire ABAD, PPDA, HULOT et autres qui sont broyés médiatiquement sur des simples accusations qui ne sont en aucun cas des preuves.

INTERVIEW

Vous terminez votre livre par des confessions sur vos propres démons passés. Pour un pénaliste, est-il important d'avoir connu des chemins tortueux pour comprendre l'iter criminis et défendre son client ?

R.S : Je ne considère pas que j'ai voyagé sur des chemins tortueux, j'ai juste rencontré comme tout le monde des moments difficiles. Je n'ai jamais été victime de rien et ne me suis jamais considéré comme la victime de qui que ce soit. Être adulte c'est faire face même quand c'est difficile et c'est là qu'on apprend, sur les autres, sur soi-même et qu'on tire des leçons de vie. Alors, oui, les épreuves que j'ai rencontrées dans ma vie m'aident à comprendre les autres, à avoir de l'empathie mais aussi de l'analyse et de la réflexion sur les situations criminelles et les passages à l'acte. Je pense que c'est essentiel. Dans une cour d'assises, il n'y a pas que le code pénal, il y a aussi et surtout l'humain dans toute sa complexité, dans ce qu'il a de plus lumineux mais aussi de plus sombre.

Vous avez 4 cabinets en Franche-Comté. Avez-vous des ambitions parisiennes ?

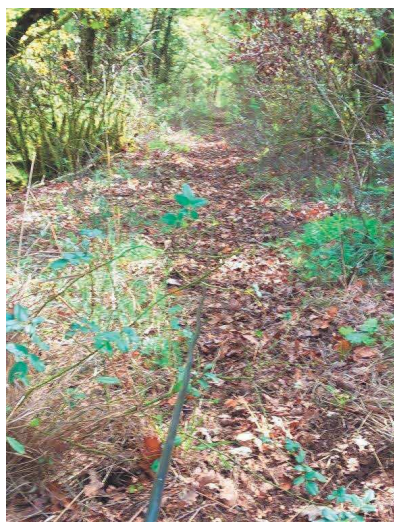
R.S : Les belles affaires sont en province. J'ai eu des propositions parisiennes mais la qualité de vie est autre à Besançon. Avec mes associés pénalistes, Me PICHOFF, Me SPATAFORA et Me WEIERMANN, on intervient partout en France et aussi à Paris mais exclusivement pour des affaires importantes. Pourquoi s'installer à Paris alors qu'on vient nous chercher à Besançon ? Moi j'aime notre région, j'aime Besançon, Vesoul, Pontarlier, la forêt, le calme mais aussi la solitude. Je n'aurais rien de tout ça à Paris et je n'aime pas le « strass » de la vie parisienne. Je vous dirais que ma seule ambition c'est la sérénité dans ma vie, alors je pense que je suis au bon endroit à Besançon.



Randall SCHWERDORFFER, avocat et Danièle BRIOT, adjointe au maire.

Cette rubrique permet de donner la parole à des personnalités locales lors d'entretiens exclusifs. Nos questions sont dirigées vers le métier qu'elles exercent ou ont exercé, les défis qu'elles ont rencontrés, ce qu'elles retiennent de l'actualité. La rubrique « INTERVIEW » se veut apolitique, non-polémique et instructive.

LES INSOLITES



QUESACO ?

Où se situe cet endroit ?
Et quelle est l'utilité de ce câble noir ?
La réponse dans le prochain bulletin municipal.

Un peu de douceur... de jeunes visons d'Europe (espèce protégée) filmés dans le massif forestier d'Avanne-Aveney par une promeneuse.



NOUVELLES ACTIVITÉS

« À NOS ARBRES »



Les services que nous proposons sont :

- Taille de réduction
- Abattage par démontage
- Taille d'allègement
- Taille courte
- Taille sanitaire
- Travaux d'urgence (suite à des intempéries ou un élément inattendu)

Notre savoir-faire nous permet de respecter la biologie de l'arbre pendant la taille.

De plus notre professionnalisme nous permet d'assurer une entière sécurité sur le chantier.

Je vous invite à visiter notre site internet www.anosarbres.fr pour en savoir plus.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez la moindre question et pour toutes demandes de **devis gratuit**.

Geoffray MOUGENOT
A NOS ARBRES
06 08 01 15 47
anosarbres.elagage@gmail.com

KINÉSITHÉRAPEUTE



Mélodie Guyon, diplômée en octobre 2020 de l'école de kinésithérapie de l'Angell Akademie à Fribourg en Brisgau en Allemagne, a travaillé dans une clinique spécialisée en chirurgie et orthopédie pour ensuite continuer son parcours dans un centre de rééducation. De retour en France, elle exerce depuis mi-septembre au cabinet de kinésithérapie à la maison médicale d'Avanne-Aveney, 7 rue des cerisiers avec Sophie Frasca et Vincent Gaume Masseurs-kinésithérapeutes/ostéopathes.

Mélodie Guyon effectue également des visites à domicile.

Mélodie GUYON
KAVANNÉO
7 rue des Cerisiers
03 81 51 18 71

BRÈVES

L'agence postale sera fermée du lundi 26 décembre au samedi 31 décembre 2022 inclus.
Réouverture le lundi 02 janvier 2023.

Les instances seront à retirer au bureau de poste Besançon Clémenceau
86 avenue Georges Clémenceau - 25000 BESANCON



HISTOIRE DU VILLAGE

ETUDE DÉMOGRAPHIQUE DES HABITANTS D'AVANNE-AVENEY

Recensements Avanne : Période 1614 - 1968

1614	109	1800	446	1851	572	1891	421	1926	303
1657	120	1806	520	1861	525	1896	419	1931	339
1688	265	1821	462	1866	557	1901	411	1936	333
1753	392	1831	617	1872	507	1906	412	1946	382
1790	415	1836	634	1876	491	1911	404	1954	384
1826	514	1841	635	1881	476	1915	321	1962	405
1793	442	1846	601	1886	485	1921	315	1968	520

Démographie Avanne 1614 - 1968



Recensements Aveney : Période 1657 - 1968

1657	84	1826	215	1866	223	1901	140	1946	150
1688	107	1831	260	1872	172	1906	140	1954	240
1790	109	1836	230	1876	176	1911	142	1962	330
1793	155	1841	233	1881	182	1921	128	1968	378
1800	192	1846	226	1886	175	1926	126		
1806	190	1851	229	1891	174	1931	129		
1821	191	1861	199	1896	143	1936	150		

Démographie Aveney 1657 - 1968

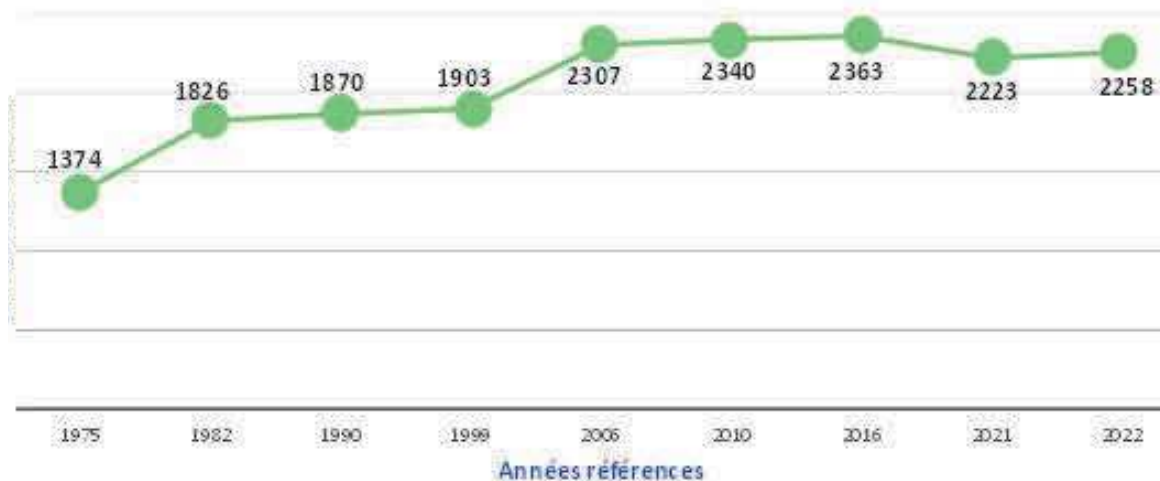


HISTOIRE DU VILLAGE

Recensements Avanne - Aveney : Période 1657 - 1968

1975	1374	2006	2307	2010	2340	2016	2363	2020	2289
1982	1826	2007	2336	2013	2306	2017	2323	2021	2223
1990	1870	2008	2375	2014	2292	2018	2307	2022	2258 ²
1999	1903	2009	2357	2015	2327	2019	2227	² A consolider	

Démographie Avanne - Aveney 1975 - 2022



Sources :

- Bibliographie François LASSUS - La population de la Franche-Comté au lendemain de la guerre de Trente Ans – Tome IV. Universit2 de Franche-Comté, Faculté des Lettres de Besançon.
- Dictionnaire des communes du Doubs.
- Ldh/EHSS/Cassini/Avanne et Aveney.
- Archives Départementales du Doubs – Recensements.
- INSEE.

Actes d'État civil établis par la commune d'Avanne-Aveney									
Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Δ
Types d'actes									
Naissances dans la commune	1	0	0	0	0	1	0	0	
Naissances hors commune	18	21	15	13	18	23	13	18	
Total Naissances	19	21	15	13	18	24	13	18	141
Reconnaissances	7	11	8	11	10	7	3	8	
Changements de prénom	0	0	0	0	0	1	2	1	
Pacs	0	0	0	1	6	6	3	11	
Mariages	7	6	7	3	6	3	6	7	
Habitants décédés dans la commune	1	5	1	7	4	10	9	8	
Habitants décédés hors commune	7	7	10	12	10	6	6	4	
Total décès	8	12	11	19	14	16	15	12	107
Décès en Éhpad	73	76	84	74	73	46	94	55	
Total actes de décès	74	81	83	80	77	62	109	67	
Balance Naissances/Décès.	11	9	4	-6	4	8	-2	6	34

Nous pouvons constater avec ces données :

- Que le nombre d'habitants dans la commune est en légère baisse depuis 2014, ceci malgré un delta positif des naissances par rapport aux décès 2014-2021 de 34 habitants.
- Que le nombre de départs d'habitants de la commune pour aller habiter dans une commune périphérique à Avanne-Aveney est plus élevé que le nombre de nouveaux arrivants (environ 150 départs pour 100 arrivées).
- Pour les années à venir (2023-2024) le nombre d'habitants devrait très fortement augmenter du fait de la construction d'une trentaine de pavillons et de 3 petits collectifs sur la commune, ce qui engendrera environ 100 habitations supplémentaires.



Ce dernier groupe est bien implanté sur la commune dans deux milieux différents :

- Tout au long des berges du Doubs mais aussi à l'intérieur de la boucle de l'Espace Naturel Sensible. Les fragments, les boutures ont été véhiculés par les crues, se sont retrouvés pris dans les embâcles et se sont déposés lors de la décrue.
- Dans la forêt, particulièrement dans le massif d'Avanne à la suite de dépôts sauvages de déchets verts, de terre...

Cette liste est loin d'être complète puisque 88 espèces de plantes sont déclarées EEE par la communauté européenne. Six nouvelles plantes invasives apparaissent tous les 10 ans.

⇒ Adopter les bons réflexes

Eviter de planter ces variétés mais si elles sont déjà présentes limiter leur dissémination en coupant les fleurs avant la formation des graines, en arrachant les plants qui font la belle, en ne jetant pas les déchets verts dans la nature et les cours d'eau et lors d'apport de terre végétale s'assurer que celle-ci n'est pas contaminée.

En cas de doute n'hésitez pas à vous renseigner sur les précautions à prendre avant d'intervenir.

⇒ Prévenir les gestionnaires

La gestion des plantes invasives s'appuie sur la localisation, la cartographie des plantes et le recueil des données pour permettre une intervention précoce afin de limiter les coûts et d'être efficace. C'est une lutte de moyen et long terme. En effet, la plupart des plantes invasives peuvent se régénérer rapidement à partir de fragments de tiges ou de racines comme la Renouée du Japon. Un tout petit morceau de tige ou de rhizome suffit. D'autres plantes invasives produisent également de grandes quantités de graines qu'elles dispersent dans l'environnement. Ces graines peuvent parfois garder une capacité germinative durant de nombreuses années. L'éradication locale de ces espèces ne sera donc possible qu'après avoir épuisé le stock de graines contenu dans le sol.

L'ensemble de ces informations générales provient de :

Etablissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs (EPTB) : Plaquette « Agir contre les plantes invasives »

Sites internet : Conservatoire Botanique National de Franche Comté (CBNFC) <http://cbnfc-ori.org/>, Espèces exotiques envahissantes, Signalement ambroisie

De nombreuses données complémentaires sont aussi disponibles sur ces sites et si vous souhaitez faire plus, vous pouvez participer au recensement des plantes invasives via le site du CBNFC.

AMBROISIE : « SI RIEN N'EST FAIT, LA SITUATION VA EMPIRER »

Cette plante, qui crée des allergies insupportables pour 10 à 20% de la population, n'a pas été grillée par les épisodes de canicule qui sévissent cette année. Jugeant que « rien n'est fait pour lutter contre l'ambroisie », le président de l'association « Stop ambroisie » pousse un coup de gueule.

L'ambroisie, cette plante envahissante et tellement insupportable pour ceux qui souffrent d'allergie, est résistante dans les champs, quand toutes les autres plantes ont été grillées et desséchées, faute de pluie, depuis des semaines. Vincent Penel, palynologue*, qui étudie cette ambroisie depuis 25 ans dans la Drôme, explique : « Si la canicule grille les plantes qui ont des racines en surface, ce n'est pas le cas de l'ambroisie, car c'est une plante à racine pivotante qui s'enfonce dans le sol. Face à la température, ses fleurs se referment pour éviter trop de stress hydrique. L'ambroisie est finalement peu sensible au manque d'eau, elle résiste bien à nos épisodes de canicule. »

Avec la canicule, le taux d'ozone augmente et devient co-facteur d'allergie avec l'ambroisie.

Sur l'évolution de la plante, le palynologue précise : « les gens pensent souvent que la température élevée peut influencer l'ambroisie. Or cette plante produit son pollen allergisant en fonction de la durée du jour. Le pic sera comme chaque année fin août, début septembre. Par contre, la canicule fait augmenter le taux d'ozone dans l'air. Or cet ozone est très agressif pour les voies respiratoires et devient un co-facteur d'allergie avec l'ambroisie. »

Selon Vincent Penel, « le taux de pollen d'ambroisie dans l'air est encore modéré. Cependant nous assistons à un phénomène : parce que les surfaces couvertes d'ambroisie sont de plus en plus importantes, le taux de pollen dans l'atmosphère est en augmentation. Pour les personnes les plus sensibles, l'allergie peut se déclencher dès qu'il y a plus de cinq grains de pollen par mètre cube d'air. »

La colère du président de « Stop ambroisie ».

Pour Philippe de Goustine, le président de « Stop ambroisie », (association qui représente les personnes souffrant d'allergie à l'ambroisie) c'est la colère qui domine. « Rien ne change depuis des années. On en est toujours au stade de l'information et de l'incitation à détruire cette plante. Tant qu'il n'y aura pas d'obligation faite aux collectivités, communes et intercommunalités, la situation va empirer. C'est comme sur la route, s'il n'y avait que le code de la route sans gendarmes ni policiers, ce serait intenable. Et ce n'est pas l'ARS (Agence Régionale de Santé), petit soldat de l'Etat, qui va faire changer les choses. L'ARS lutte en informant, ce n'est pas une lutte. Pire, ils trompent leur monde avec leur plateforme de signalement, mais très peu de monde y va et signale. »

A Génissieux, le président de « Stop ambroisie » a décidé d'agir.

Depuis 2008, Philippe de Goustine a décidé d'être actif dans sa commune de Génissieux, près de Romans-sur-Isère, pour combattre le fléau. Il s'est créé un outil informatique qu'il tient à jour et il sillonne les 900 hectares de sa commune, repérant une cinquantaine de lieux où l'ambroisie apparaît.

« Il suffit de volonté et de méthode »

« La mairie envoie un premier courrier courtois au propriétaire pour lui demander de détruire les plants sous huit jours, explique-t-il. Si rien n'est fait, un second courrier plus sec est envoyé et dans la grande majorité des cas, les agriculteurs de ma commune agissent. Car ils savent bien le travail que je fais et que je ne lâcherai pas ! Je vois de plus en plus de champs déchaumés après la moisson, car c'est à ce moment là que l'ambroisie apparaît. C'est bien la preuve que c'est possible, sans un travail extraordinaire. Il suffit de volonté et de méthode. »

**le palynologue est celui qui étudie les graines de pollen et les spores.*

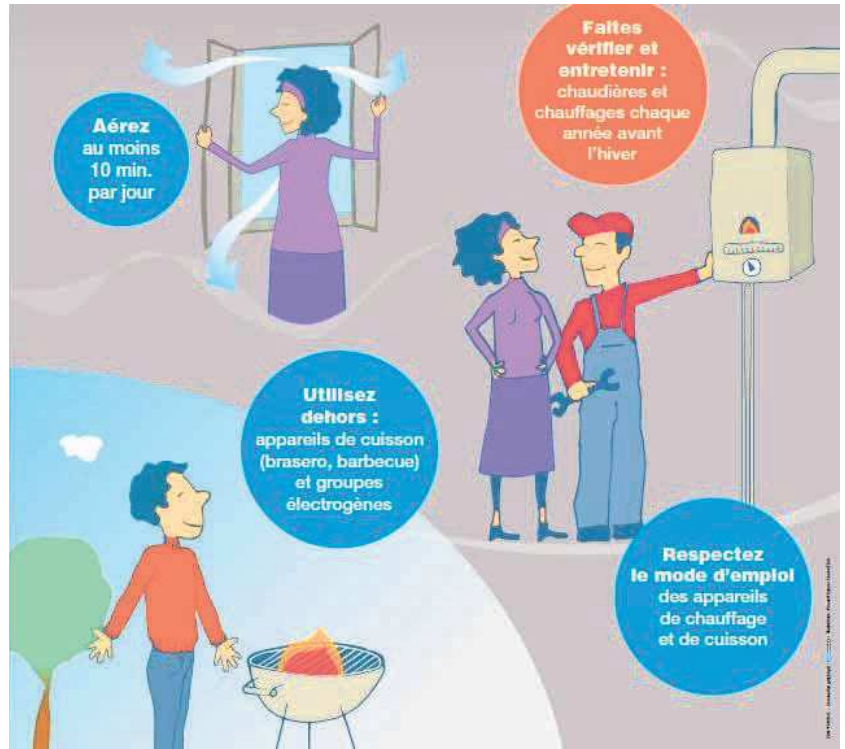
Source : Le Dauphiné Libéré du 15 août 2022



Les dangers du monoxyde de carbone (CO)



www.prevention-maison.fr



Vous pouvez vous procurer un détecteur de monoxyde de carbone en grande surface de bricolage entre 25 et 30 €.

J'ai un problème de santé, j'appelle...

...mon médecin en priorité

...le médecin de garde au 39 66

...en cas d'urgence

le 15

la nuit (de 20h à 8h), week-ends et jours fériés

ou en cas d'impossibilité de joindre un médecin



LA FIN DE LA MALTRAITANCE ANIMALE COMMENCE PAR LA STÉRILISATION

Les bénévoles de l'association « L'Arche de Ploum » se démènent depuis plus de 4 ans pour recueillir les chatons abandonnés et stériliser les chats errants. L'identification et la stérilisation sont deux principes fondamentaux du bien-être félin. Pour rappel, l'identification est obligatoire en France et permet de définir si l'animal possède un propriétaire ou non. Sans celle-ci, l'animal est déclaré comme libre et donc, sans propriétaire.

La castration permet de stopper la propagation de maladies mortelles, transmises lors des rapports telles que le sida et la leucose. Les bagarres diminuent elles aussi grâce à la castration. Un mâle non castré peut parcourir plusieurs kilomètres pendant la période des chaleurs, engendrant un risque important de se perdre ou de se faire écraser.

La stérilisation permet d'arrêter la contamination des maladies mortelles qui se transmettent aux chatons lors de la gestation des femelles.

La prolifération féline ne cesse d'augmenter et les maladies également. Le typhus est un virus mortel qui touche les félins. Selon un rapport du centre Athénas (protection de la faune sauvage), le chat forestier est fortement touché par le typhus mais n'est pas immunisé, ce qui entraîne un taux de mortalité élevé pour cette espèce. De plus, diminuer le nombre de chats en les stérilisant permet de préserver la biodiversité et plus particulièrement les oiseaux.

Les chatons donnés contre bons soins via les sites internet ne sont généralement pas identifiés, ni vaccinés, ni stérilisés, c'est une surcharge de chats perdus ou abandonnés dans les associations.

Qui dit départ en vacances, dit abandons en masse des animaux de compagnie. Avoir un animal c'est l'assumer : alimentation, soins vétérinaires mais aussi, trouver une solution pour le faire garder lorsque l'on part en vacances et ne pas l'abandonner.

**Si vous voyez un chat errant, blessé, ou une chatte avec des petits,
Contactez au plus vite l'Arche de Ploum située à Torpes : 06 20 18 07 47
ou Isabelle DREZET à Avanne-Aveney : 06 89 35 54 66**



2023
Secteur B

AVANNE-AVENEY (SECTEUR AVANNE)*, MONTFERRAND-LE-CHÂTEAU

* AVANNE-AVENEY (SECTEUR AVANNE) : rues situées (rue droite du Doubs dans le sens Besançon-Dole

Trier mieux pour recycler plus !



Chez vous,
tous les emballages et
tous les papiers se trient.

Sortez votre bac
pour 4h30

Ne vous fiez pas aux habitudes :
les horaires de passage des camions
peuvent varier dans votre commune.

www.grandbesancon.fr

UNE QUESTION, UN DOUTE ?

☎ 03 81 41 55 35

COLLECTE LE VENDREDI

Décalée d'un jour après un jour férié
Début des collectes : 4h30

CHAQUE
SEMAINE



DÉCHETS RÉSIDUELS | DÉCHETS RECYCLABLES

TOUTES LES
2 SEMAINES

Semaines
impaires

JANVIER							FÉVRIER							MARS							AVRIL							MAI							JUIN						
féria							M 1 J 2 V 3							M 1 J 2 V 3							S 1 D 2 L 3							L 1 M 2							J 1 V 2						
1							4							9							14							18							22						
2							5							10							15							19							23						
3							6							11							16							20							24						
4							7							12							17							21							25						
5							8							13							18							22							26						
6							9							14							19							23							27						
7							10							15							20							24							28						
8							11							16							21							25							29						
9							12							17							22							26							30						
10							13							18							23							27							31						
11							14							19							24							28													
12							15							20							25							31													
13							16							21							26																				
14							17							22							27																				
15							18							23							28																				
16							19							24							29																				
17							20							25							30																				
18							21							26							31																				
19							22							27																											
20							23							28																											
21							24							29																											
22							25							30																											
23							26							31																											
24							27																																		
25							28																																		
26							29																																		
27							30																																		
28							31																																		
29																																									
30																																									
31																																									

SERVICE GESTION DES DÉCHETS

Accueil du public de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
94 avenue Clemenceau à Besançon

2023
Secteur B

AVANNE-AVENEY (SECTEUR AVANNE)*, MONTFERRAND-LE-CHÂTEAU

* AVANNE-AVENEY (SECTEUR AVANNE) : nos sites (rue droite du Doubs dans le sens Besançon-Dole)

COLLECTE LE VENDREDI
Décalée d'un jour après un jour férié
Début des collectes : 4h30

CHAQUE SEMAINE

TOUTES LES 2 SEMAINES!

Semaines
impaires

DÉCHETS RÉSIDUELS

DÉCHETS RECYCLABLES

JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
S 1	M 1	V 1	D 1	M 1	V 1
D 2	M 2	S 2	L 2	J 2	S 2
L 3	J 3	D 3	M 3	V 3	D 3
M 4	V 4	L 4	M 4	S 4	L 4
M 5	S 5	M 5	J 5	D 5	M 5
J 6	D 6	M 6	V 6	L 6	M 6
V 7	L 7	J 7	S 7	M 7	J 7
S 8	M 8	V 8	D 8	V 8	V 8
D 9	M 9	S 9	L 9	J 9	S 9
L 10	J 10	D 10	M 10	V 10	D 10
M 11	V 11	L 11	M 11	S 11	L 11
M 12	S 12	M 12	J 12	V 12	M 12
J 13	D 13	M 13	V 13	L 13	M 13
V 14	L 14	J 14	D 14	M 14	J 14
S 15	M 15	V 15	L 15	V 15	V 15
D 16	M 16	S 16	M 16	S 16	S 16
L 17	J 17	D 17	L 17	D 17	L 17
M 18	V 18	M 18	M 18	L 18	L 18
M 19	S 19	M 19	J 19	S 19	M 19
M 20	D 20	M 20	V 20	L 20	M 20
V 21	L 21	J 21	S 21	M 21	J 21
S 22	M 22	V 22	D 22	V 22	V 22
D 23	M 23	S 23	L 23	S 23	S 23
L 24	J 24	D 24	M 24	D 24	L 24
M 25	V 25	L 25	M 25	S 25	M 25
M 26	S 26	M 26	J 26	D 26	M 26
J 27	D 27	J 27	V 27	L 27	M 27
V 28	L 28	V 28	S 28	M 28	J 28
S 29	M 29	D 29	D 29	V 29	S 29
D 30	M 30	M 30	L 30	S 30	S 30
L 31	J 31	S 31	M 31	J 31	D 31



SERVICE GESTION DES DÉCHETS
Accueil du public de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
94 avenue Clemenceau à Besançon

JPM Partner • www.jpm-partner.com • Photos : CITEO

Mémo Tri

CHEZ VOUS, TOUS
LES EMBALLAGES
SE TRIENT

BAC DE TRI JAUNE
LES RECYCLABLES

- EN VRAC pcs dans un sac
- PAS D'OBJETS qui des emballages
- BIU / VIDEJ Inutile de trier
- AVEC BOUCHEON OU SANS BOUCHEON
- NE PAS EMBOLTER les sacs coques les coques
- EMBALLAGES EN CARTON (boîtes / cartons / boîtes / boîtes / boîtes)
- PAPERS (journaux / magazines / livres / cahiers / feuilles / quadricopies)
- EMBALLAGES MÉTALLIQUES (aérosols / conserves)
- EMBALLAGES PLASTIQUES (bouteilles / flacons / boîtes)
- EMBALLAGES MÉTALLIQUES (aérosols / conserves)

- CONTENEUR EN VERRE LES EMBALLAGES EN VERRE
- BOÎTE TEXTILES, CHAUSSURES, MAROQUINERIE
- COMPOSTEUR LES BIODÉCHETS
- BAC GRIS LES DÉCHETS NON RECYCLABLES
- AVEC ou SANS BOUCHEON OU SANS BOUCHEON
- SAUF vestes de travail, sacs à dos, sacs à dos
- dans un SAC FERMÉ
- dans un SAC FERMÉ

2023
Secteur B

AVANNE-AVENEY (SECTEUR AVENEY)*, BEURE, GRANDFONTAINE

* AVANNE-AVENEY (SECTEUR AVENEY) : rues situées n°s gauche du Doubs dans le surs Besançon-Dole

Trier mieux pour recycler plus !



Chez vous, tous les emballages et tous les papiers se trient.

Sortez votre bac pour 4h30

Ne vous fiez pas aux habitudes : les horaires de passage des camions peuvent varier dans votre commune.

www.grandbesancon.fr

UNE QUESTION, UN DOUTE ?

☎ 03 81 41 55 35

COLLECTE LE VENDREDI
Décalée d'un jour après un jour férié
Début des collectes : 4h30

CHAQUE SEMAINE



DÉCHETS RÉSIDUELS | DÉCHETS RECYCLABLES

TOUTES LES 2 SEMAINES



semaines paires

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
1 L 2 M 3 M 4 J 5 V 6 S 7 D 8 L 9 M 10 M 11 J 12 V 13 S 14 D 15 L 16 M 17 M 18 J 19 V 20 S 21 D 22 L 23 M 24 M 25 J 26 V 27 S 28 D 29 L 30 M 31	5 M 1 J 2 V 3 S 4 D 5 L 6 M 7 M 8 J 9 V 10 S 11 D 12 L 13 M 14 M 15 J 16 V 17 S 18 D 19 L 20 M 21 M 22 J 23 V 24 S 25 D 26 L 27 M 28	9 S 1 D 2 L 3 M 4 M 5 J 6 V 7 S 8 D 9 L 10 M 11 M 12 J 13 V 14 S 15 D 16 L 17 M 18 M 19 J 20 V 21 S 22 D 23 L 24 M 25 M 26 J 27 V 28 S 29 D 30 L 31	14 S 1 D 2 L 3 M 4 M 5 J 6 V 7 S 8 D 9 L 10 M 11 M 12 J 13 V 14 S 15 D 16 L 17 M 18 M 19 J 20 V 21 S 22 D 23 L 24 M 25 M 26 J 27 V 28 S 29 D 30 L 31	18 L 1 férié M 2 M 3 J 4 V 5 S 6 D 7 L 8 férié M 9 M 10 J 11 V 12 S 13 D 14 L 15 M 16 M 17 J 18 férié V 19 S 20 D 21 L 22 M 23 M 24 J 25 V 26 S 27 D 28 férié L 29 M 30 M 31	23 J 1 V 2 S 3 D 4 L 5 M 6 M 7 J 8 V 9 S 10 D 11 L 12 M 13 M 14 J 15 V 16 S 17 D 18 L 19 M 20 M 21 J 22 V 23 S 24 D 25 L 26 M 27 M 28 J 29 V 30
2 L 2 M 3 M 4 J 5 V 6 S 7 D 8 L 9 M 10 M 11 J 12 V 13 S 14 D 15 L 16 M 17 M 18 J 19 V 20 S 21 D 22 L 23 M 24 M 25 J 26 V 27 S 28 D 29 L 30 M 31	6 M 1 J 2 V 3 S 4 D 5 L 6 M 7 M 8 J 9 V 10 S 11 D 12 L 13 M 14 M 15 J 16 V 17 S 18 D 19 L 20 M 21 M 22 J 23 V 24 S 25 D 26 L 27 M 28	10 S 1 D 2 L 3 M 4 M 5 J 6 V 7 S 8 D 9 L 10 M 11 M 12 J 13 V 14 S 15 D 16 L 17 M 18 M 19 J 20 V 21 S 22 D 23 L 24 M 25 M 26 J 27 V 28 S 29 D 30 L 31	15 S 1 D 2 L 3 M 4 M 5 J 6 V 7 S 8 férié D 9 L 10 M 11 M 12 J 13 V 14 S 15 D 16 L 17 M 18 M 19 J 20 V 21 S 22 D 23 L 24 M 25 M 26 J 27 V 28 S 29 D 30 L 31	19 L 1 férié M 2 M 3 J 4 V 5 S 6 D 7 L 8 férié M 9 M 10 J 11 V 12 S 13 D 14 L 15 M 16 M 17 J 18 férié V 19 S 20 D 21 L 22 M 23 M 24 J 25 V 26 S 27 D 28 férié L 29 M 30 M 31	24 J 1 V 2 S 3 D 4 L 5 M 6 M 7 J 8 V 9 S 10 D 11 L 12 M 13 M 14 J 15 V 16 S 17 D 18 L 19 M 20 M 21 J 22 V 23 S 24 D 25 L 26 M 27 M 28 J 29 V 30
3 L 2 M 3 M 4 J 5 V 6 S 7 D 8 L 9 M 10 M 11 J 12 V 13 S 14 D 15 L 16 M 17 M 18 J 19 V 20 S 21 D 22 L 23 M 24 M 25 J 26 V 27 S 28 D 29 L 30 M 31	7 M 1 J 2 V 3 S 4 D 5 L 6 M 7 M 8 J 9 V 10 S 11 D 12 L 13 M 14 M 15 J 16 V 17 S 18 D 19 L 20 M 21 M 22 J 23 V 24 S 25 D 26 L 27 M 28	11 S 1 D 2 L 3 M 4 M 5 J 6 V 7 S 8 D 9 L 10 M 11 M 12 J 13 V 14 S 15 D 16 L 17 M 18 M 19 J 20 V 21 S 22 D 23 L 24 M 25 M 26 J 27 V 28 S 29 D 30 L 31	16 S 1 D 2 L 3 M 4 M 5 J 6 V 7 S 8 férié D 9 L 10 M 11 M 12 J 13 V 14 S 15 D 16 L 17 M 18 M 19 J 20 V 21 S 22 D 23 L 24 M 25 M 26 J 27 V 28 S 29 D 30 L 31	20 L 1 férié M 2 M 3 J 4 V 5 S 6 D 7 L 8 férié M 9 M 10 J 11 V 12 S 13 D 14 L 15 M 16 M 17 J 18 férié V 19 S 20 D 21 L 22 M 23 M 24 J 25 V 26 S 27 D 28 férié L 29 M 30 M 31	25 J 1 V 2 S 3 D 4 L 5 M 6 M 7 J 8 V 9 S 10 D 11 L 12 M 13 M 14 J 15 V 16 S 17 D 18 L 19 M 20 M 21 J 22 V 23 S 24 D 25 L 26 M 27 M 28 J 29 V 30
4 L 2 M 3 M 4 J 5 V 6 S 7 D 8 L 9 M 10 M 11 J 12 V 13 S 14 D 15 L 16 M 17 M 18 J 19 V 20 S 21 D 22 L 23 M 24 M 25 J 26 V 27 S 28 D 29 L 30 M 31	8 M 1 J 2 V 3 S 4 D 5 L 6 M 7 M 8 J 9 V 10 S 11 D 12 L 13 M 14 M 15 J 16 V 17 S 18 D 19 L 20 M 21 M 22 J 23 V 24 S 25 D 26 L 27 M 28	12 S 1 D 2 L 3 M 4 M 5 J 6 V 7 S 8 D 9 L 10 M 11 M 12 J 13 V 14 S 15 D 16 L 17 M 18 M 19 J 20 V 21 S 22 D 23 L 24 M 25 M 26 J 27 V 28 S 29 D 30 L 31	21 S 1 D 2 L 3 M 4 M 5 J 6 V 7 S 8 férié D 9 L 10 M 11 M 12 J 13 V 14 S 15 D 16 L 17 M 18 M 19 J 20 V 21 S 22 D 23 L 24 M 25 M 26 J 27 V 28 S 29 D 30 L 31	26 L 1 férié M 2 M 3 J 4 V 5 S 6 D 7 L 8 férié M 9 M 10 J 11 V 12 S 13 D 14 L 15 M 16 M 17 J 18 férié V 19 S 20 D 21 L 22 M 23 M 24 J 25 V 26 S 27 D 28 férié L 29 M 30 M 31	26 J 1 V 2 S 3 D 4 L 5 M 6 M 7 J 8 V 9 S 10 D 11 L 12 M 13 M 14 J 15 V 16 S 17 D 18 L 19 M 20 M 21 J 22 V 23 S 24 D 25 L 26 M 27 M 28 J 29 V 30

2023

secteur 8

AVANNE-AVENEY (SECTEUR AVENEY)*, BEURE, GRANDFONTAINE

* AVANNE-AVENEY (SECTEUR AVENEY) : rues situées rive gauche du Doubs dans le sens Besançon-Dole

COLLECTE LE VENDREDI
Décalée d'un jour après un jour férié
Début des collectes : 4h30

CHAQUE SEMAINE

TOUTES LES 2 SEMAINES

semaines paires

DÉCHETS RÉSIDUELS

DÉCHETS RECYCLABLES

JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE	
S 1	M 1	V 1	D 1	M 1	J 1	V 1	S 1	M 1	J 1	V 1	
D 2	M 2	S 2	L 2	D 2	V 2	M 2	J 2	S 2	D 2	L 2	
L 3	J 3	D 3	M 3	L 3	S 3	M 3	V 3	D 3	M 3	J 3	
M 4	V 4	M 4	J 4	D 4	M 4	L 4	S 4	M 4	V 4	D 4	
M 5	S 5	M 5	J 5	M 5	D 5	M 5	L 5	M 5	J 5	M 5	
J 6	D 6	M 6	V 6	V 6	L 6	L 6	M 6	M 6	D 6	L 6	
V 7	L 7	J 7	S 7	S 7	M 7	M 7	J 7	J 7	M 7	M 7	
S 8	M 8	V 8	D 8	D 8	M 8	M 8	V 8	V 8	D 8	L 8	
D 9	M 9	S 9	L 9	L 9	J 9	J 9	S 9	S 9	M 9	M 9	
L 10	J 10	D 10	M 10	D 10	M 10	M 10	V 10	V 10	D 10	L 10	
M 11	V 11	M 11	J 11	M 11	L 11	L 11	S 11	S 11	M 11	M 11	
M 12	S 12	M 12	D 12	M 12	D 12	D 12	V 12	V 12	L 12	L 12	
J 13	D 13	J 13	M 13	J 13	M 13	M 13	J 13	J 13	M 13	M 13	
V 14	L 14	V 14	S 14	V 14	L 14	L 14	D 14	D 14	J 14	J 14	
S 15	M 15	D 15	M 15	D 15	M 15	M 15	V 15	V 15	S 15	S 15	
D 16	M 16	S 16	L 16	S 16	J 16	J 16	D 16	D 16	D 16	L 16	
L 17	J 17	D 17	M 17	D 17	M 17	M 17	V 17	V 17	M 17	M 17	
M 18	V 18	M 18	J 18	M 18	L 18	L 18	S 18	S 18	M 18	M 18	
M 19	S 19	M 19	D 19	M 19	D 19	D 19	V 19	V 19	L 19	L 19	
J 20	D 20	J 20	M 20	J 20	M 20	M 20	J 20	J 20	M 20	M 20	
V 21	L 21	V 21	S 21	V 21	L 21	L 21	D 21	D 21	J 21	J 21	
S 22	M 22	D 22	M 22	D 22	M 22	M 22	V 22	V 22	S 22	S 22	
D 23	M 23	S 23	L 23	S 23	J 23	J 23	D 23	D 23	D 23	L 23	
L 24	J 24	D 24	M 24	D 24	M 24	M 24	V 24	V 24	M 24	M 24	
M 25	V 25	M 25	J 25	M 25	L 25	L 25	S 25	S 25	M 25	M 25	
M 26	S 26	M 26	D 26	M 26	D 26	D 26	V 26	V 26	L 26	L 26	
J 27	D 27	J 27	M 27	J 27	M 27	M 27	J 27	J 27	M 27	M 27	
V 28	L 28	V 28	S 28	V 28	L 28	L 28	D 28	D 28	J 28	J 28	
S 29	M 29	D 29	M 29	D 29	M 29	M 29	V 29	V 29	S 29	S 29	
D 30	M 30	S 30	L 30	S 30	J 30	J 30	D 30	D 30	D 30	L 30	
L 31	J 31	D 31	M 31	D 31	M 31	M 31	V 31	V 31	S 31	S 31	



SERVICE GESTION DES DÉCHETS
Accueil du public de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
94 avenue Clemenceau à Besançon

JPM Partner • www.jpm-partner.com • Photos : CITEO

Mémo Tri

CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

BAC PLEIN JAUNE LES RECYCLABLES

- EN VRAC** pos dans un sac
- PAS** D'OBJETS en bois, en métal, en verre
- BIEN** VIDER l'huile de l'olive
- AVEC** OU SANS Douçhion
- NE PAS** EMBOLTER les ustensiles en bois
- EMBALLAGES EN CARTON** (boîtes, cartons, emballages alimentaires)
- PAPIERS** (journaux, magazines, livres, cahiers)
- EMBALLAGES MÉTALLIQUES** (boîtes, conserves)

CONTENEUR VERRE LES EMBALLAGES EN VERRE

- AVEC** UN SAC ZODIAC (Bouteilles de l'olive)

BIOPIÈCE TEXTILES LES TEXTILES, CHAUSSURES, MAROQUINERIE

- dans un SAC FERMÉ**

CONTENEUR LES BIODÉCHETS

- SAUF** restes de viandes, os, ilébrés

BAC GRIS LES DÉCHETS NON RECYCLABLES

- dans un SAC FERMÉ**

LE LOUP (CANIS LUPUS)

Observations visuelles :

Taille : 100 à 150 cm de long, 60 à 80 cm de hauteur au garrot.

Allure : haut sur patte.

Poids : 20 à 40 kg.

Pelage : gris à roux, zones sombres sur le dos, flancs et dessous plus clairs, joues blanches.

Tête large, oreilles courtes plutôt arrondies, queue touffue de 30 à 45 cm, noire à l'extrémité.

Empreinte :



Est Républicain/Anthony RIVA

D'une manière générale, signalez tout indice témoignant de la présence ou d'une rencontre fortuite avec le loup.

Contactez un correspondant du Réseau Loup-Lynx Département du Doubs (25), en précisant notamment le lieu, la date et l'heure approximative d'observation, et éventuellement l'attitude de l'animal.

LE SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITE (OFB)

Tél : 03 81 58 39 65

Mail : sd25@ofb.gouv.fr

LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DU DOUBS (DDT)

Mail : ddt-nature-foret@doubs.gouv.fr

QUE FAIRE EN CAS DE RENCONTRE AVEC UN LOUP ?

Le loup est présent dans le département du Doubs et plus généralement dans le massif jurassien.

Il bénéficie d'une protection très stricte au niveau national et international. Ainsi, le code de l'environnement interdit notamment la mutilation, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle du loup, sauf dérogation particulière.

En cas de rencontre fortuite avec le loup, il convient de ne pas l'approcher, de garder son calme, de ne jamais fuir en courant et de suivre certaines recommandations :

Dans la majorité des cas, le loup observe, puis s'éloigne :

- Rester calme et garder une distance adéquate.
- Ne jamais tenter de l'approcher ou de le photographier.
- Ne jamais le nourrir.
- Tenir son chien en laisse.

Dans quelques cas, le loup observe et ne s'éloigne pas :

- Ne pas fuir en courant.
- Ne pas lui tourner le dos.
- S'éloigner de l'animal calmement en reculant lentement et en maintenant le contact visuel.
- Se tenir droit et debout et se faire paraître plus grand.
- Laisser au loup le moyen de s'échapper en lui laissant une place.
- Tenir son chien en laisse.
- Ne pas tenter d'approcher l'animal, ni de le nourrir.

Dans le cas extrêmement rare où le loup s'approche ou agit de manière agressive :

Si le loup s'approche ou agit de manière agressive en levant haut la queue, les poils hérissés et en grognant :

- Gesticuler.
- Taper des mains.
- Lui jeter des objets pour le faire fuir.

Source : Direction départementale des Territoires du Doubs/Théodora AYDIN novembre 2022

LES CHAUVES-SOURIS

Résultats des prospections de chauves-souris autour de la Réserve naturelle de la Grotte de Chenecey à Chenecey-Buillon

Le 8 et 9 juillet 2022, des salariés et bénévoles de la CPEPESC (Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, du Sous-sol et des Chiroptères) sont venus, dans le cadre de prospections chauves-souris en milieu urbain, arpenter les rues d'Avanne-Aveney, commune située dans un rayon de 10 km autour de la **Réserve Naturelle Régionale** de la Grotte de Chenecey.

L'objectif ?

Identifier de nouveaux gîtes à chauves-souris, notamment d'espèces menacées tel que le Rhinolophe. Ces découvertes participent à l'étude de leurs déplacements en dehors de la période d'hibernation et ainsi à **l'amélioration des connaissances** sur leur mode de vie afin d'ajuster au mieux les mesures de protection.

Résultats

Les résultats sont positifs puisque ce sont au total **63 sites qui ont été prospectés** autour de la réserve tels que les églises, les maisons d'habitation et même quelques châteaux. Sur ces sites, **60% abritaient des chauves-souris**, nous donnant un total de **1292 individus !**



Oreillard sp.



Barbastelle d'Europe



Petit Rhinolophe

Les chiffres

Espèce	Grand Rhinolophe	Petit Rhinolophe	Pipistrelle sp.	Oreillard sp.	Barbastelle d'Europe	Total
Effectif	8	229	1018	8	29	1292

Et à Avanne-Aveney ?

Avanne-Aveney se démarque par une forte concentration de **pipistrelles**. En effet, sur 6 sites prospectés grâce au retour d'habitants et de la mairie, **4** présentent des pipistrelles dont un abritant des **Pipistrelles pygmées** avec un total de **724 individus** !

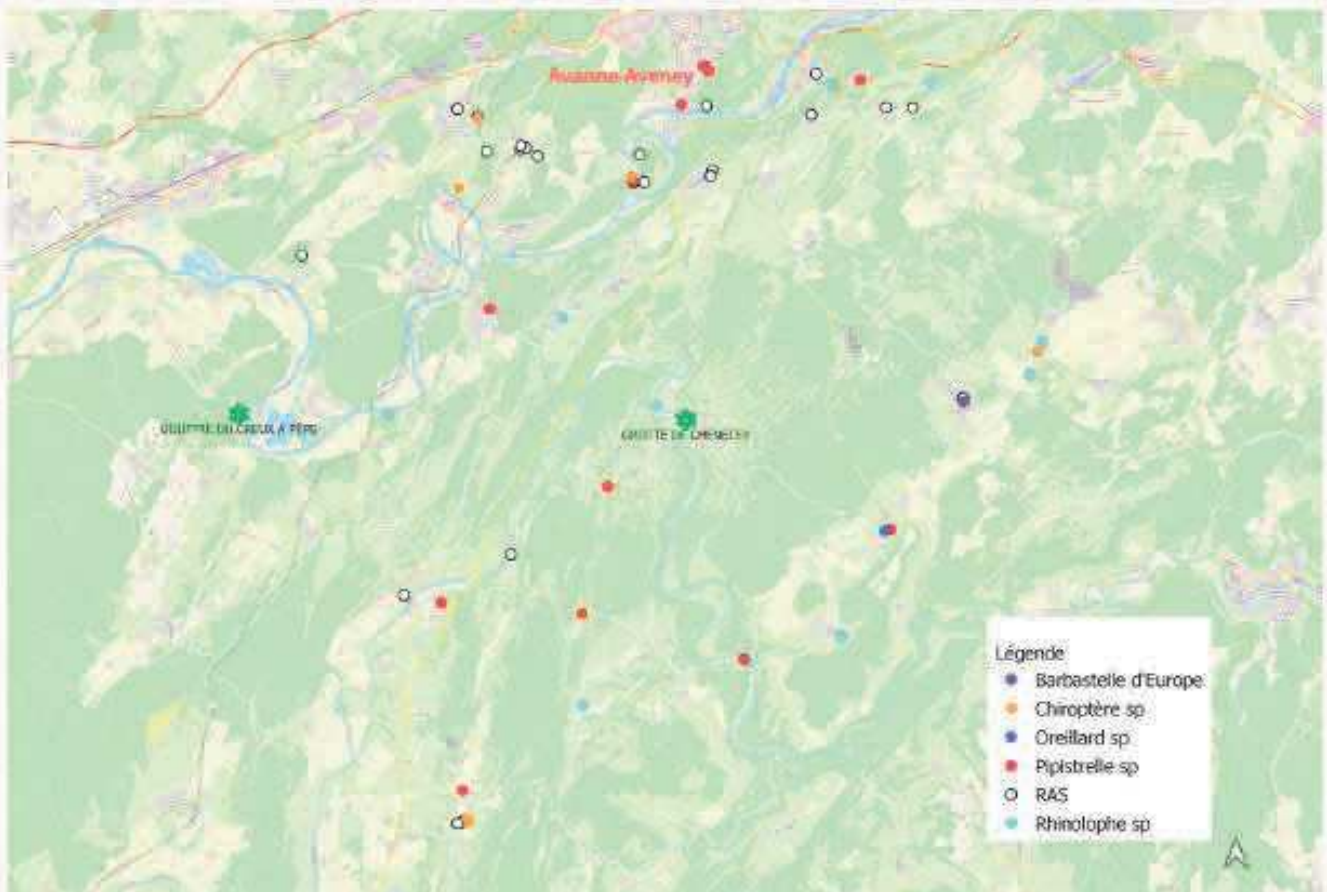


Pipistrelle pygmée

La Pipistrelle pygmée est l'espèce **la plus petite** d'Europe dont le régime alimentaire est constitué principalement de **moustiques** et **moucheons**. Aimant les fissures, elle se regroupe l'été sous les toitures ou les bardages pour former des colonies de maternité, donnant naissance à leur unique petit de l'année.

Cependant, certaines **menaces** pèsent sur sa conservation :

- La **destruction de ses gîtes** notamment lors de la mise-bas, période charnière pour la pérennité de l'espèce.
- La présence d'**éoliennes** entraînant une mortalité par collision ou barotraumatisme.



Nous remercions grandement l'ensemble des personnes et communes ayant rendu ces prospections réalisables ! Ces découvertes sont possibles grâce à vous.



PRÉVENTION

CHAUVES-SOURIS



Identité :

Ce sont des mammifères de l'ordre des chiroptères, nom scientifique composé des racines grecques chiro=main et ptère=aile, littéralement qui volent avec ses mains, car les os de leurs mains se sont allongés au cours de l'évolution pour former des ailes.

Ce sont les seuls mammifères au monde ayant un vol actif. Ils sont pourvus d'un nez, d'une bouche équipée de petites dents et d'ailes faites d'une membrane de peau tendue du bout de leurs doigts jusqu'aux chevilles.

Une femelle donne naissance à un seul petit par an qu'elle allaite.

Elles mènent une vie nocturne pour passer plus facilement inaperçue et avoir accès à ses mets préférés « les insectes ». C'est la même nourriture que les oiseaux diurnes et cela évite ainsi une compétition.

Anatomie d'une chauve-souris : voir le schéma ci-contre

Une vie de saisonnière :

Chez nous, la vie des chauves-souris est rythmée par les saisons. Elles habitent temporairement dans des gîtes d'été et des gîtes d'hiver :

Gîtes d'été : lieux sombres et chauds (combles, cave, dos de volet, sous les tuiles).

Au printemps, les mères d'un secteur se regroupent pour former une grande nurserie en quittant les lieux d'hibernation vers les gîtes d'été où elles vont mettre bas, allaiter et élever leurs petits, ensemble pendant toute la saison chaude. Les mâles vivent isolés. A la fin de l'été, les petits seront capables de voler et de se nourrir seuls.

Dès l'automne, les femelles commencent à quitter ces gîtes et constituent des réserves pour passer l'hiver. C'est à cette période qu'a lieu la saison des amours.

Gîtes d'hiver : lieux calmes où la température est fraîche et constante (grottes, anciennes mines, caves)

L'hiver est la période difficile d'hibernation pendant laquelle le métabolisme est ralenti à l'extrême : seuls le cœur et le cerveau sont irrigués. Pour les femelles porteuses d'un bébé le processus de développement de l'embryon est stoppé.

Au retour du printemps le corps se réveille et le cycle recommence.

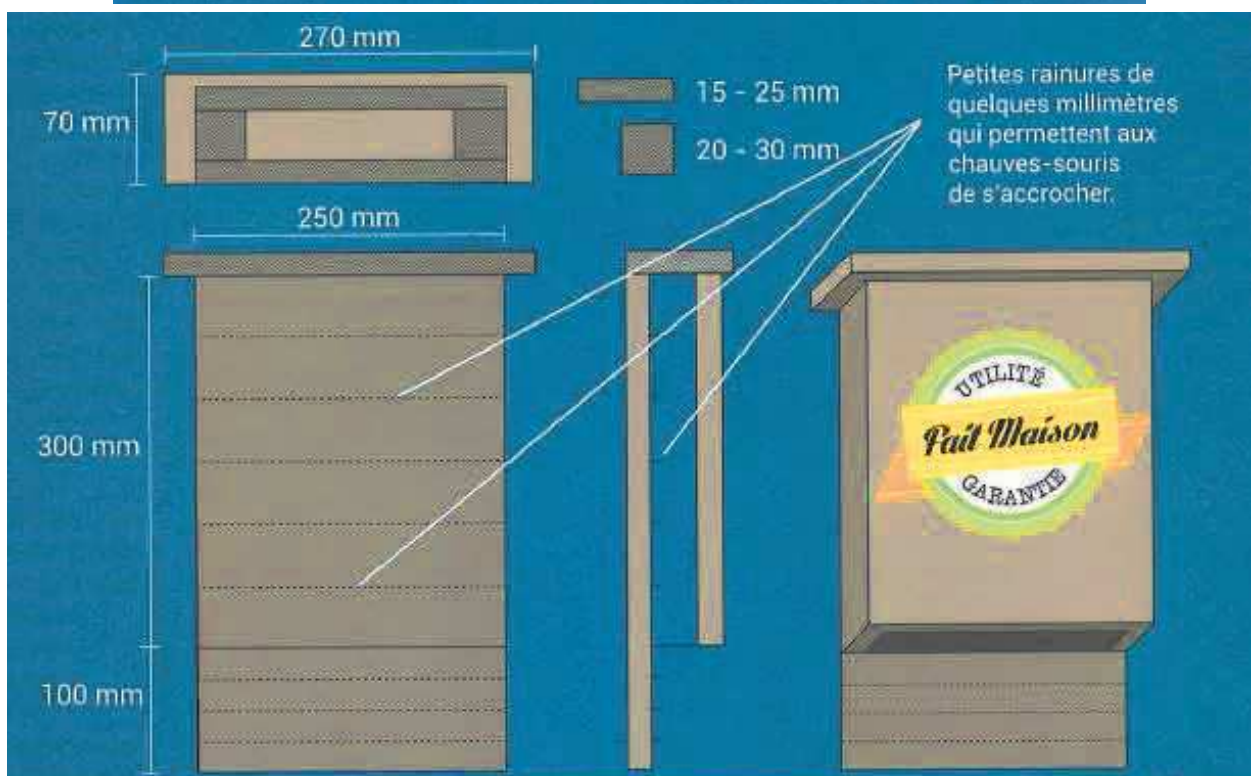
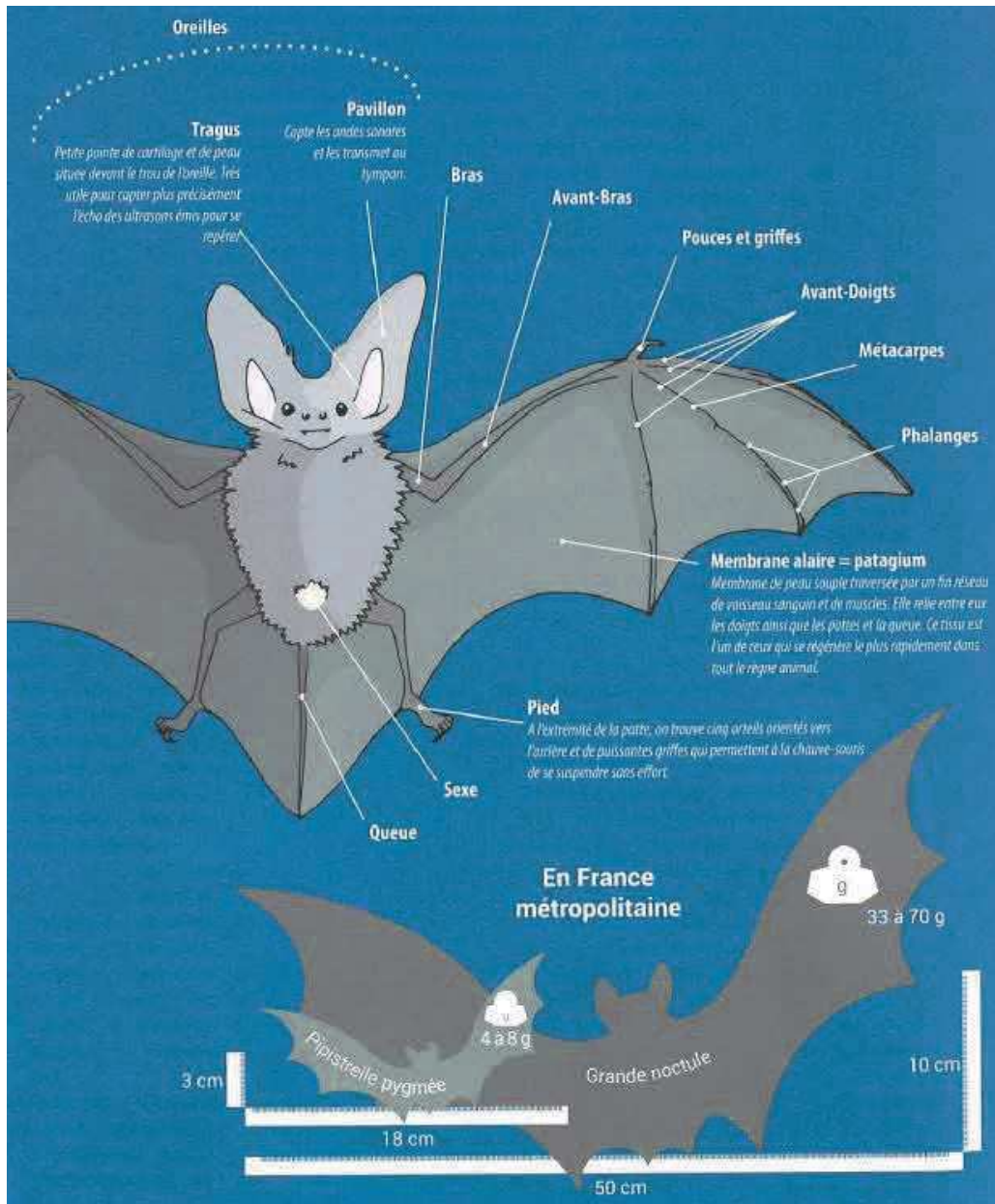
Des sous-marins volants :

Si les chauves-souris ont une vue similaire à la nôtre, elles utilisent l'écholocation pour se déplacer la nuit. Elles émettent des ultrasons par la bouche ou le nez (sons inaudibles pour l'Homme). Ces derniers rencontrant un obstacle rebondissent vers elles. C'est l'écho. Il est capté par les oreilles au niveau du tragus. Le cerveau analyse cet écho et déduit la distance, la forme et la vitesse de l'obstacle. L'écholocation lui permet de « voir » son environnement et d'attraper le menu du soir.

Les chauves-souris sont **des espèces protégées** : comme tant d'autres espèces leur population ne cesse de diminuer. Les principales menaces sont la disparition et la modifications des gîtes (rénovation des bâtis, fermetures des cavités...), la transformation des espaces de vie (disparition des zones humides, densification des réseaux routiers, suppression des haies...), la contamination chimique (traitement des charpentes, pesticides...), les aléas climatiques et la pollution lumineuse en raison de l'excès d'éclairage artificiel la nuit qui affecte l'ensemble de la nature.

Alors pour les aider, pourquoi ne pas construire un nichoir avec du bois résistant aux intempéries, non poncé et non traité bien sûr ! Plan d'un nichoir et cotes ci-contre.

L'ensemble de ces informations générales provient du livret « La vie tumultueuse des chauves-souris » de l'organisation associative de la défense de la nature CPEPESC-FC (Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, du Sous-sol et des Chiroptères de Franche-Comté) ou bien d'autres données sont disponibles ainsi que sur leur site internet.



LES BRÈVES DE LA GENDARMERIE

Afin de lutter contre les arnaques, les cyberattaques et autres escroqueries en ligne, au mieux, sources de stress et au pire, responsables de perte d'argent, la gendarmerie communique des exemples issus d'affaires réelles qui doivent affûter votre vigilance permanente.

Madame F, 23 ans, demeurant à BESANCON, reçoit un SMS sur lequel apparaît un lien pour remplir un formulaire afin de bénéficier de sa nouvelle carte vitale. La victime remplit ce formulaire et communique divers renseignements personnels dont ses nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, email et numéro de carte bancaire.

Trois jours plus tard madame F reçoit un appel. Son interlocuteur se présente comme étant du service des fraudes bancaires. Il lui indique avoir constaté un paiement semblant frauduleux pour un montant de 750 euros. Sur instruction reçue de son interlocuteur, madame F valide des opérations sur son application bancaire pensant bloquer le paiement frauduleux. Au total deux paiements frauduleux de 750 euros sont débités du compte de la victime.

Cette escroquerie comprend 2 volets. Le premier volet est une manœuvre de phishing (ou hameçonnage). L'escroc créé au préalable un faux site internet reprenant le style graphique de l'original lui permettant ainsi de pouvoir récupérer les informations personnelles.

La seconde partie est une manœuvre d'ingénierie sociale dans laquelle l'escroc vous met en confiance afin que vous réalisiez, dans le cas présent, une action conduisant à autoriser 2 paiements frauduleux sur votre application bancaire.

Ne cliquez pas sur des liens présents dans des SMS envoyés par des destinataires inconnus et assurez vous toujours de la véritable identité de vos interlocuteurs avant de réaliser une quelconque opération qu'importe la soi-disant urgence à laquelle ils veulent vous faire croire.

Madame M, 65 ans, demeurant à AVANNE-AVENEY, reçoit l'appel d'un homme se faisant passer pour un employé de sa banque. Il lui déclare que son compte est en cours de piratage et que pour arrêter cette manœuvre madame M doit lui communiquer les codes qu'elle reçoit par messages sur son téléphone portable. La victime s'exécute et la somme de 600 euros est débitée de son compte bancaire.

Ne jamais fournir un quelconque code par téléphone, qui plus est à un individu dont rien ne prouve qu'il travaille pour un organisme bancaire. Le fait de réaliser un contre appel à l'aide du numéro de votre banque préalablement récupéré sur internet peut également conduire à entrer en communication avec les escrocs qui ont pu usurper la ligne téléphonique de votre banque. Privilégiez ainsi l'échange de mails en vous assurant que l'adresse mail avec laquelle vous échangez correspond bien à celle utilisée par votre banque. La meilleure méthode consiste encore à vous rendre directement au guichet de votre agence.

Madame E, 40 ans, demeurant à SAONE, est contactée par téléphone par un individu se faisant passer pour un employé de la société « Meilleurtaux.com ». L'individu précise qu'au vu de ses revenus madame E a droit à une pose de panneaux photovoltaïques à 1 euro. Il lui propose un crédit en indiquant qu'elle serait remboursée par l'État ultérieurement. Madame E accepte et transmet alors ses documents d'identité et RIB bancaire. Plus tard elle sera informée qu'un crédit a été souscrit à son nom avec un autre compte bancaire que le sien pour un montant avoisinant les 10 000 euros.

Ne jamais transmettre d'informations personnelles sans s'être au préalable assuré de l'identité de l'individu à qui vous avez à faire. Dans ce cas précis une recherche sur internet afin de contacter la véritable société « Meilleurtaux.com » aurait probablement pu renseigner madame E sur le fait qu'aucun collaborateur de la société ne l'avait appelée.

STATISTIQUES GENDARMERIE DE BESANÇON TARRAGNOZ

Cette étude correspond à une comparaison entre deux périodes identiques pour l'année -1, 01/01/2021 à 31/10/2021 (P-1) et l'année en cours 01/01/2022 à 31/10/2022 (P), sur le périmètre d'intervention de la brigade Besançon-Tarragnoz.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE		
	P-1	P
Nombre total d'infractions	66	82
Dont infractions stupéfiants-alcool	7	11
Total heures de sécurité routière	373	358
Nombre d'accidents corporels	2	2
Nombre de tués	2	0
Nombre de blessés	0	4

Atteintes aux biens : escroquerie, appropriation ou destruction d'un bien appartenant à autrui.

DÉLINQUANCE		
	P-1	P
Nombre total d'atteintes aux biens	19	15
Dont cambriolages	2	5
Dont vols liés aux véhicules	4	2
Destructions et dégradations	3	2
Dont dépôt d'ordures ou déchets	2	0

Prévention : ensemble des actions menées par les gendarmes visant à empêcher un fait en s'appuyant sur la mise en œuvre de mesures actives et dissuasives.

Présence gendarme : nombre d'heures de service réalisées par les militaires de la gendarmerie sur la commune.

Accidents corporels : accident de la circulation routière qui survient sur une voie ouverte à la circulation publique, qui implique au moins un véhicule et provoque au moins une victime.

Tués : personnes impliquées dans un accident de la circulation routière et décédée dans les 30 jours qui ont suivi.

Blessés : usagers nécessitant des soins médicaux.

INTERVENTION		
	P-1	P
Nombre total d'interventions	137	112
Dont différends Violences intrafamiliales	4	2
Dont accidents de circulation routière	22	15
Dont tapages	13	10
Dont divagations	0	1
Dont ivresses publiques et manifestes	0	1

Transport, constatations et mesures prises d'une patrouille de gendarmerie suite à son engagement d'initiative ou à la demande d'une personne.

PRÉVENTION		
	P-1	P
Actions de prévention et heures/gendarmes	55	9
PRÉSENCE		
	P-1	P
Total heures/gendarme sur la commune	2 258	2 242

RENCONTRE AVEC UNE AUTRICE



Le 19 septembre, les classes de CE2, CM1 et CM2 se sont rendues à la salle du conseil de la mairie pour rencontrer une autrice nommée Agnès Debacker.

Cette autrice participait à la manifestation annuelle du «Livre dans la boucle».

Tout le monde était très excité à l'idée de rencontrer la romancière. En effet, les maitresses leur avaient lu un livre d'elle « Les grosses bêtises » qui avait plu.

Tous voulaient lui poser un tas de questions. Elle y a répondu avec plaisir. Elle a expliqué qu'elle aimait son métier car elle adore créer des histoires, inventer un monde où vivent des personnages avec un caractère qu'elle n'a pas. Cependant, il faut avoir de la patience, car réaliser et éditer un livre prend beaucoup de temps et d'énergie.

Elle trouvait parfois ses idées comme ça... un matin en se levant ou alors elle reprenait des contes.

Ensuite, elle a proposé aux élèves d'écrire, à deux, un sort, une formule magique et un antidote. Puis les classes créeront leur propre livre de sorcellerie.

Parents, gare à vous !!!

Cet après-midi a été énormément apprécié par les élèves.

La classe de CM2



SERVICE ANIMATION

Accueil de loisirs pour les 3/11ans



Sortie Aux Ateliers

Pendant les vacances de la Toussaint du 24 au 28 octobre 2022, 41 enfants du village ont participé à l'accueil de loisirs communal sur le thème de la fête d'Halloween. Ayten, Justine et Zoé ont accueilli 21 enfants de moins de 6 ans dans le bâtiment de l'école maternelle. Quentin et Stéphane ont accueilli 20 enfants de 6/10 ans dans le bâtiment de l'école primaire. Ce partage lié à l'âge de l'enfant nous permet un fonctionnement optimal.

Durant cette semaine très douce et très ensoleillée pour la saison, deux sorties ont été proposées aux enfants.

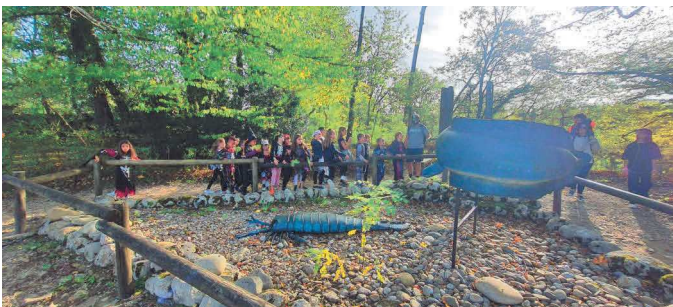
Le mardi 25 octobre Aux Ateliers à Valentin.

Le vendredi 28 octobre, les enfants maquillés et déguisés se sont rendus au DINO ZOO à Charbonnières-les-Sapins.

En milieu de semaine, une chasse aux bonbons a été organisée dans le village par l'équipe d'animation.

Une semaine bien remplie qui a comblé tous les enfants ainsi que leurs parents.

L'équipe d'animation vous remercie de la confiance que vous lui accordez et vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année.



Calendrier des dates et périodes des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour l'année 2023

VACANCES DE FEVRIER (1 semaine)	VACANCES DE PÂQUES (1 semaine)	VACANCES D'ETE JUILLET (2 semaines)	VACANCES D'ÉTÉ AOÛT (1 semaine)	VACANCES DE LA TOUSSAINT (2 semaines test)
du lundi 6 février au vendredi 10 février	du lundi 10 avril au vendredi 14 avril	du lundi 10 juillet au vendredi 21 juillet	du lundi 21 août au vendredi 25 août	Date à venir

MAIRIE D'AVANNE-AVENEY
ACCUEIL DU MERCREDI MATIN

NOUVEAU ÉVEIL GYM

SALLE DE
MOTRICITÉ

POUR LES
3/6 ANS

VIENS SAUTER, TOURNER, TE RENVERSER ET
T'AMUSER AVEC

JUSTINE CAMMARATA



(RÉALISÉ PAR NOS SOINS NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE)





Vacances de la Toussaint :

Pendant les vacances de la Toussaint, Justine et Quentin ont proposé aux adolescents du village de se retrouver trois demi-journées à la salle des jeunes. Au programme d'activités : « murder party » le mercredi, un jeu de recherche et d'énigmes autour du thème d'Halloween. Le lendemain une chasse à l'homme avec une soirée film et pizza.

Puis pour terminer ces trois rendez-vous, l'équipe d'animation a proposé une sortie à la patinoire Lafayette de Besançon le vendredi après-midi.

Les jeunes du village ont pu profiter de la mise à disposition de minibus par le Groupement Profession Sport Loisirs (GPSL) lors de ce déplacement.

Ces temps de retrouvailles entre copains et copines, très appréciés, ont permis aux jeunes du village de partager des moments privilégiés. Un rendez-vous est déjà prévu pour les prochaines vacances de Noël.

La salle des jeunes est :

- un lieu d'accueil convivial qui favorise les rencontres entre jeunes.
- un lieu qui favorise la responsabilisation et l'autonomie des jeunes.
- un lieu ouvert aux projets culturels, sportifs et artistiques.
- un lieu où les besoins et les envies des jeunes sont pris en compte dans la construction de projets.

Pour les enfants de 11 ans à 15 ans (les collégiens), elle est ouverte tous les mercredis après-midi de 14h à 17h.

Animations à venir :

- La commune organise une sortie à EUROPA PARK pour les jeunes du village le 17 décembre 2022.
- La commune propose un séjour ski en Haute-Savoie, Aux Gets du dimanche 12 au vendredi 17 février 2023.



Quentin MARCAIRE et Justine CAMMARATA
Portable : 07 66 50 95 06
E-mail : salledesjeunes@avanne-aveney.com

MANIFESTATIONS PASSÉES

CÉRÉMONIES DU 24 ET 25 SEPTEMBRE

SAMEDI 24 SEPTEMBRE 2022 - LA CROIX DE VALMY

Une cérémonie patriotique émouvante et empreinte de dignité et de grand respect a honoré ces pauvres martyrs de la résistance qui ont donné leur vie pour défendre nos libertés. Elle s'est déroulée en présence de **Marie-Jeanne BERNABEU**, maire d'Avanne-Aveney, de **Hugues TRUDET**, maire de Larnod, entourés de quelques représentants du monde associatif patriotique, d'adjoints et de conseillers municipaux.

L'occasion pour **Jean-Marie LIGIER**, président de l'amicale à la mémoire des groupes Guy Mocquet et Marius Vallet, de rappeler « tous les crimes et toutes les atrocités commises par les hordes de la barbarie nazie en 1943 et 1944... il est important de ne jamais oublier que la liberté et la paix ne sont pas des acquis mais doivent toujours faire l'objet d'un combat permanent ».



DIMANCHE 25 SEPTEMBRE SUR LA RN 83

Le brouillard s'était invité, mais aussi beaucoup de chaleur humaine, de recueillement et de dignité au pied de la stèle du "Comice", en mémoire d'un maquisard, **Paul BELIN**, mort pour la France le 26 août 1944 lors de l'embuscade tendue par les groupes FTP et FFI du Jura qui étaient stationnés aux abords de Ronchaux. **Marie-Jeanne BERNABEU**, maire d'Avanne-Aveney, et **Hugues TRUDET**, maire de Larnod, étaient entourés de représentants du monde associatif patriotique, d'adjoints et de conseillers municipaux et surtout de nombreux porte-drapeaux. La cérémonie a été orchestrée de main de maître par notre camarade **Georges LAITHIER**, président de la section des Anciens Combattants de Quingey.



Ce fut occasion pour **Jean-Marc PHILIPPE**, président de l'Association Franc-comtoise des Anciens Combattants et du GR 53 Doubs de la Fédération Nationale André Maginot de relire le récit de Georges VUILLIERS, à l'époque chef du groupe des maquisards qui avait commandé cet assaut.

Le 26 août 1944, une embuscade est tendue au "Comice" près de Larnod (Doubs) sur la RN 83, par deux sections F.F.I. et F.T.P. du Jura, stationnées aux abords de RONCHAUX, sous le commandement de **René MAHON** et **Georges VUILLIERS**.

MANIFESTATIONS PASSÉES

A 7h30, nous étions à pied d'œuvre, j'installais mes hommes au croisement du chemin de Larnod à Avanne-Aveney avec la nationale 83. Cinq pièces de F.M ont été réparties sur la zone d'embuscade.

Après trois heures d'attente, soudain nous entendons, montant de **BEURE**, des ronflements de moteurs.

Alors apparaît une traction avant, suivie de quatre camions à vingt mètres les uns des autres ; ces véhicules sont surmontés de mitrailleuses jumelées dirigées vers le ciel, avec des soldats assis sur les ailes et armés de fusils mitrailleurs, enfin une voiture légère semble terminer le convoi, mais un side-car suit à une trentaine de mètres et au bruit de premier tir, fait rapidement demi-tour et fonce indemne sur **BESANCON**.

Le premier tir a atteint de face la traction de tête du commandant de l'unité, l'officier et le chauffeur sont gravement blessés, la voiture s'immobilise immédiatement et les quatre camions sous nos tirs bien groupés, s'entrechoquent et butent les uns contre les autres avant de s'arrêter.

Les tireurs de nos F.M s'en donnent à cœur joie sur les cibles immobiles des camions bondés d'hommes. Des cris s'échappent, des soldats basculent par-dessus les ridelles des camions, les uns blessés, les autres tentent sans doute de fuir en plongeant de l'autre côté de la route.

Au bout de 7 minutes de tir, je donne l'ordre de repli; toutefois, avant de quitter les lieux, nos tireurs de F.M. se précipitent derrière les camions et lâchent encore une rafale pour atteindre les hommes couchés dans les camions. Enfin nous expédions quelques grenades offensives qui mettent le feu aux véhicules en faisant exploser les réservoirs d'essence.

Nous décrochons rapidement car nous n'oublions pas le side-car en queue de convoi qui a fait demi-tour et a regagné Besançon à toute vitesse pour donner l'alerte. Nous filons jusqu'à notre camion et c'est le départ rapide pour rejoindre notre lointain cantonnement.

Il nous tardait de connaître le résultat de notre coup de main et le lendemain, nous apprenions que notre attaque avait coûté à l'ennemi environ 75 morts et 30 blessés sur un convoi de 120 hommes. De notre côté nous déplorons la mort de **Paul BELIN**.

C'est en mémoire de notre frère de combat que sur la stèle on peut lire :

« Ici le 26 août 1944, les F.F.I / F.P.T. en embuscade tuèrent 75 ennemis en perdant un des leurs Paul BELIN »

Puis en lettres plus grandes :

« LES FUSILLES DES VILLAGES VOISINS ÉTAIENT VENGES »

Jean-Marc PHILIPPE



Crédit photo : Eric EPENOY

11 NOVEMBRE

Le 11 novembre, jour de l'anniversaire de l'armistice de 1918 et d'hommage à tous les morts pour la France, la commémoration a eu lieu cette année au monument aux morts de Rancenay. Monument rénové il y a peu et inauguré le 29 octobre dernier. Précédemment, à 9h le matin c'est à Avanne-Aveney, devant un bon nombre d'habitants et en présence d'une délégation en tenue placée sous les ordres du Capitaine Declarey, officier adjoint de la 1^{ère} CTD de Besançon, des anciens combattants, des porte-drapeaux et des élus que la cérémonie s'est déroulée place Champfrêne. Après lecture du message de Monsieur Sébastien Lecornu, ministre des Armées et de Madame Patricia Mirallès, secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants et à la Mémoire par l'édile, madame le maire et monsieur le président des anciens combattants accompagné de jeunes enfants du village ont déposé une gerbe au pied du monument aux morts. La cérémonie a pris fin avec l'appel aux morts des guerres passées et ceux qui sont tombés en opération extérieure. Cette année nous honorons le sacrifice de deux soldats morts pour la France au Mali : le maréchal des logis-chef Adrien Quélin et le brigadier-chef Alexandre Martin.

Le vin d'honneur offert cette année par la commune de Rancenay a eu lieu dans la salle du conseil municipal.

MANIFESTATIONS PASSÉES

EXPOSITION ARTISANALE DE NOVEMBRE

Les artisans d'art se sont retrouvés les 12 et 13 novembre 2022 pour nous offrir une belle exposition de leur savoir-faire.



Le travail du cuir de Yannick



Les sacs de Véro, « La couseuse heureuse »



Les photographies de Patrice et de la Maison pour l'Image et la Photographie (MIP)



« Les mots étoilés » sur plaques de bois de Flo



Le macramé d'Inna



Les peintures acryliques d'Annick



La mosaïque de verre et les fleurs de Jana

MANIFESTATIONS PASSÉES



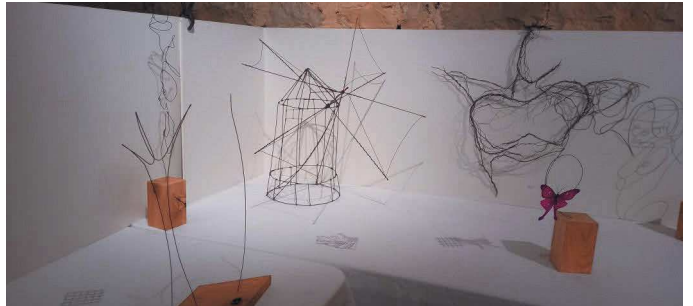
Les puzzles en bois de Françoise



Les bijoux en céramique de Martine



La vannerie de la Société d'Éducation Populaire de Pirey



Les sculptures en fil de fer de João « Le sens du fil »



Les lampes et les abat-jour de Johanna



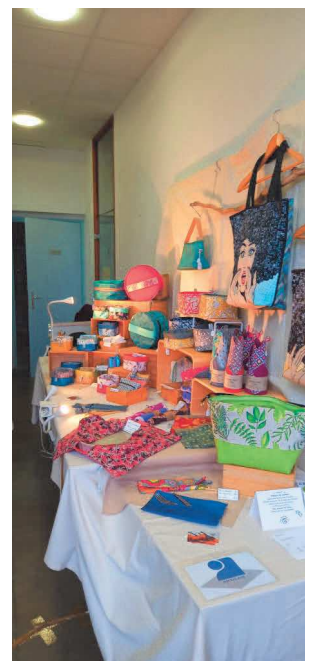
Les illustrations de livres pour enfants de Margaux



Les céramiques de Clara



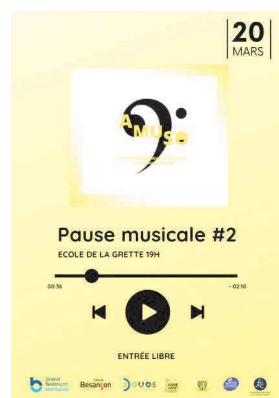
La marqueterie et les meubles de Vincent



Les créations textiles de Nadine « Par ci par na »

L'école de musique AMUSO vous présente son agenda culturel pour le premier trimestre 2023 :

- **Jeudi 15 décembre** : concert de Noël 19h école de la Grette - Besançon
- **Samedi 17 décembre** : Spectacle de Noël, classes initiation musicale à 11h école de la Grette - Besançon
- **Dimanche 29 janvier** : Galette des rois en musique, 15h à la Maison de Velotte
- **Samedi 11 mars** : Apéro-concert des profs salle de l'étoile St-Ferjeux
- **Lundi 20 mars** : Pause musicale 19h école de la Grette



“Vacances en Zik’ “

AMUSO vous propose “Vacances en Zik’ “ des stages musicaux pendant les vacances scolaires. Ces stages sont ouverts pour les 4-10 ans et les 13-17 ans. Création du projet musical et artistique le temps du stage. Une restitution publique devant les proches sera organisée pour clôturer les stages.

Dates des prochains stages :

Février

- Stage 4-10 ans Carnaval : du 06 au 10 février de 9h à 17h

Avril

- Stage 4-10 ans, voyage en terre celte : du 17 au 21 avril de 9h à 17h
- Stage 13-17 ans, musiques actuelles : du 17 au 21 avril de 14h à 18h



Ateliers de Musique du Sud-Ouest du Grand Besançon

8 rue de l'Épitaphe - 25000 Besançon

09 80 31 80 57 / 07 81 04 29 09

<https://www.amuso.fr>

LES ASSOCIATIONS

GYM FORM AVANNE-AVENEY

Lors de la **semaine de la forme** fédérale SPORTS POUR TOUS, notre club et le Comité Régional ont tenu un stand sur le marché le jeudi 6 octobre et ont proposé des tests de la forme.



Pour toutes les activités dans lesquelles il reste des places, **il est possible de s'inscrire en cours de saison**. Le tarif de base adulte, licence comprise, pour 2 trimestres de pratique est de 100 € pour les cours d'une durée de 1h et de 120 € pour les cours d'une durée de 1h15 (Qi Gong mardi matin et renforcement/stretching jeudi soir).

Renseignements-inscriptions par téléphone au 03 81 52 97 79 ou 06 75 51 37 98
ou par mail « gymformaa@orange.fr » ou « gfaa.secretariat@gmail.com »
Site internet du club : www.club.sportspourtous.org/gymformavanneaveney-25
Site internet de la fédération : www.sportspourtous.org



LASCAR

DANSE

L'année 2021-22 a permis la reprise de l'activité sans rupture avec un gala au Petit Kursaal qui a fait l'émerveillement des petits et des grands.

On se réjouit de cette rentrée qui compte un accroissement des élèves, motivées par l'activité danse. Les élèves apprennent la danse avec rigueur, dynamisme et entrain sous le regard bienveillant de Christelle Mougard.

Une démonstration a eu lieu **le samedi 3 décembre matin** pour présenter à leur famille quelques pas de danse et des ébauches de chorégraphies dans l'attente du gala prévu **le samedi 13 mai 2023** au Petit Kursaal. Pour la plupart des élèves, ce rendez-vous annuel est incontournable et pour les petites nouvelles, ce sera leur premier spectacle sur scène.



AÏKIDO



AIKIDO

Lieu : 3 rue de l'Ecole, Avanne-Aveney
Le mercredi de 18h15 à 20h15 et le
vendredi de 19h15 à 20h45

Venez commencer !
Quel que soit votre niveau !
À partir de 14 ans



L'Aïkido est à la fois un art de vivre, une philosophie, une technique de combat efficace. La compétition n'existe pas, donc pas de rivalité, les résultats pour chacun sont à la hauteur de son propre investissement. Pratique à mains nues et avec armes.



Contact : 0699234082 / aubry.tm@free.fr

LES ASSOCIATIONS

NOS PETITS LOUPS



**Nos petits
Loups**

Le samedi 8 octobre l'association Nos petits Loups a organisé :

Raconte-moi... les gestes qui sauvent

Les enfants ont pu participer à différents ateliers :

- hôpital des doudous : par l'intermédiaire de leur peluche, les enfants ont pu découvrir le fonctionnement d'un hôpital et les différents professionnels (infirmier, médecin, radiologue, chirurgien, dentiste...)



Parcours sportif : transporter un blessé



Initiation aux premiers secours avec la participation des pompiers

L'objectif de notre association est double :

- permettre aux enfants de l'école de passer ensemble des moments ludiques et conviviaux la plupart du temps en dehors du temps scolaire.
- récolter des fonds pour participer au financement des projets pédagogiques et culturels menés par les enseignants (financement de bus pour les sorties scolaires, participation aux séjours de classe découverte, achat de matériel spécifique, etc).



Bricolages et lectures sur le thème des secours et du soin

Dates à retenir :

16 Juin : fête de l'école

Autres projets : vente de galettes, vide chambre, chasse aux œufs...

Toute personne ayant envie d'accompagner l'école peut s'investir d'une manière ou d'une autre à nos côtés.

Vous pouvez nous aider :

- en adhérant à l'association
- en nous aidant lors des manifestations (installation, tenue des stands, rangement...)
- en participant aux différents évènements, en venant boire un verre ou vous restaurer entre amis ou famille lors du Marché de Noël ou de la Kermesse.

N'hésitez pas à nous contacter nospetitsl@gmail.com et à suivre l'actualité de l'association sur notre **page Facebook** : « **NOS PETITS LOUPS D'AVANNE** »

Nous profitons de l'occasion pour remercier chaleureusement tous ceux qui accompagnent l'association et permettent la réalisation des différentes manifestations.

L'équipe Nos Petits Loups

LES ASSOCIATIONS



PETITE ENFANCE
Accueillir les tout petits

Relais Petite Enfance des Petits Voyageurs

Des animations gratuites pour les 0-6 ans !

Les animations du Relais sont des temps collectifs gratuits qui s'adressent à tous les enfants de 0 à 6 ans accompagnés d'un adulte (assistants maternels, parents et gardes à domicile).

Ces rencontres sont conviviales, bienveillantes et permettent à tous les enfants de jouer, de créer des liens et de découvrir de nouvelles activités.

Déroulement des animations :

9h - 9h45 : Accueil et jeux libres

9h45 - 10h45 : proposition d'un atelier (éveil musical, découverte sensorielle, babygym...)

10h45 - 11h : rangement et retour au calme

Animations à venir à Avanne-Aveney (salle du conseil, mairie) :

Jeudi 5 janvier : C'est la galette autour d'un atelier lecture et bricolage !

Jeudi 2 février : atelier sensoriel à la découverte de la banquise !

Mardi 14 mars : jeux libres et atelier d'éveil (à définir)

Mardi 4 avril : jeux libres et atelier d'éveil (à définir)

Bon à savoir : Habitants de la commune d'Avanne-Aveney, vous pouvez participer à toutes nos actions, gratuitement, sur les diverses communes de notre secteur. N'hésitez pas à nous contacter ou à visiter notre site internet ou page Facebook !



Relais Petite Enfance des Petits Voyageurs,
2A rue Saint Vincent - 25720 Avanne-Aveney
03 81 52 09 47 - relais.petits-voyageurs@famillesrurales.org
Facebook : Relais Petite Enfance des Petits Voyageurs
Site web : www.famillesrurales.org/relais-petite-enfance-franche-comte

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATIONS

Toutes les délibérations sont disponibles sur le site de la mairie avanne-aveney.com et sont communicables sur simple demande par courriel à mairie@avanne-aveney.com ou à l'accueil de la mairie.

N° délibération	Titre de la délibération	Votes « pour »	Votes « contre »	Abstentions
CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2022				
2022/059	Politique de l'habitat : FSL et FAAD	19	0	0
2022/060	Maîtrise d'œuvre rénovation de logement rue St-Vincent : approbation de l'avant-projet définitif	19	0	0
2022/061	Finances locales : décision modificative n°2 du budget principal	19	0	0
2022/062	Finances locales : économies d'énergie	18	1	0
2022/063	Forêt : Assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2022-ajout	19	0	0
2022/064	Forêt : Avenant à la délibération d'état d'assiette 2019	19	0	0
2022/065	Forêt : Affouage sur pied - campagne 2022-2023	19	0	0
2022/066	Personnels communaux : Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le centre de gestion du Doubs	19	0	0
2022/067	Personnels communaux : des ratios d'avancement de grade	19	0	0
2022/068	Personnels communaux : Création/suppression de poste après avancement de grade (attaché principal)	19	0	0
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2022				
2022/069	Mandat spécial à des élus	19	0	0
2022/070	Finances locales : Admission en non-valeur de produits irrécouvrables	19	0	0
2022/071	Finances locales : Tarifs de location de la salle polyvalente rue de l'Eglise au 1 ^{er} janvier 2023 et divers matériels	19	0	0
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2022				
2022/072	Adoption des Rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif pour l'année 2021	18	0	0
2022/073	Finances locales : autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement	18	0	0
2022/074	Enseignement : frais de scolarité 2021-2022	18	0	0
2022/075	Services publics : révision des tarifs de crémation au 1 ^{er} janvier 2023	8	4	6
2022/076	Cession d'un délaissé de voirie rue de la Goulotte	18	0	0
2022/077	Acquisitions foncières : parcelles AH 131 et A 704	18	0	0
2022/078	Acquisitions foncières : parcelle AI 132	14	1	3
2022/079	Acquisitions foncières : parcelle C 369	18	0	0
2022/080	Acquisitions foncières : parcelles AH 31 – A 566 – A 567	18	0	0
2022/081	Forêt : Assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2023	18	0	0
2022/082	Vote d'une motion de soutien à l'Association des maires de France (AMF)	18	0	0

Tout élu susceptible d'avoir un éventuel conflit d'intérêt, personnel ou professionnel, ne prend pas part au vote de la délibération concernée.



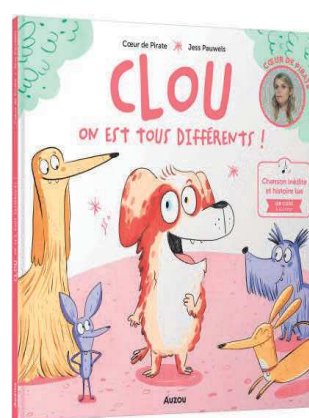
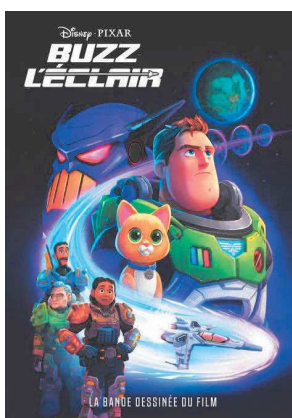
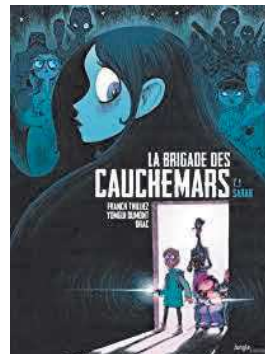
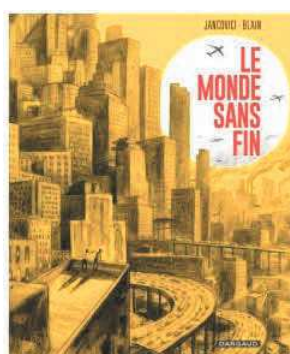
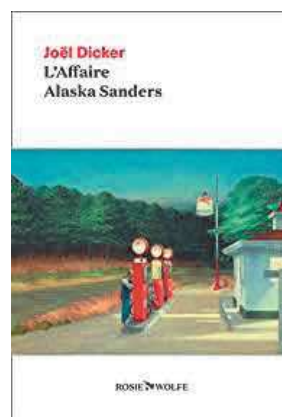
Chères lectrices, chers lecteurs,

Les vacances estivales passées, la rentrée scolaire et professionnelle aussi, place à la rentrée littéraire !

Nous vous invitons à venir découvrir les nouveautés acquises et vous proposons un vaste choix de livres achetés récemment, dont quelques couvertures illustrées ci-dessous, ou prêtés dernièrement par la médiathèque départementale du Doubs.

Bonne lecture à toutes et tous.

L'équipe des bénévoles.



POUR ALLER PLUS LOIN DANS LA LANGUE FRANÇAISE...

Des animaux mâles et femelles, leurs petits, leurs cris...

- Le canard, la cane et les canetons cancanent ou caquettent.
- Le cerf, la biche et le faon brament ou raient.
- Le chameau, la chamelle et le chamelon blatèrent.
- L'âne, l'ânesse, l'ânon braient.
- Les bécasses, mâles et femelles et les bécasseaux croulent.
- Le couple d'aigles et l'aiglon glatissent ou trompettent.
- Le cheval, la jument, le poulain hennissent.
- Le chevreuil, la chevrette, le faon aboient, brament, raient.
- Les cigognes et le cigogneau craquètent.
- Les corbeaux et leur petit corbillat croassent.
- Les corneilles et leur corneillard craillent ou croassent.
- Le crapaud, la crapaude et le crapelet ou encore têtard, coassent
- Le daim, la daine et le faon brament ou raient.
- Le faisán, la faisane et le faisandeau criaillent.
- Le jars jargonne, l'oie cacarde, l'oison piaille.
- Le loup, la louve, le louveteau hurlent.
- Le lièvre, la hase, le levraut couinent ou vagissent.
- Le sanglier, la laie, le marcassin grommellent.



LES HOMOGRAPHES

Ils sont le cauchemar des étrangers qui veulent apprendre notre langue, mais terrifient aussi bon nombre de parfaits francophones.

Ces mots s'orthographient de la même manière mais se prononcent différemment.







- Nous portions nos portions.
- Mes fils ont cassé les fils de mon ouvrage.
- Les poules du couvent, couvent.
- Je vis ces vis.
- Cet homme est fier, peut-on s'y fier ?
- Nous éditions de belles éditions.
- Je suis content qu'ils nous content cette histoire.
- Il convient qu'ils convient leurs amis.
- Ils ont un caractère violent et ils violent leurs promesses.
- Ces dames se parent de fleurs pour honorer leur parent.
- Ces cuisiniers excellent à composer cet excellent plat.
- Nous relations nos relations.

UN MOMENT DE DÉTENTE




POUR LES PETITS CUISINIERS EN HERBE

LES ROCHERS COCO

Le matériel :

-  1 cuillère en bois
-  1 cuillère à café
-  1 saladier
-  1 feuille de papier sulfurisé
-  1 plaque à pâtisserie
-  1 four préchauffé thermostat 6 ou 180°

Les ingrédients :

-  2 tasses de noix de coco râpée (200g)
-  1/2 tasse de sucre en poudre (100g)
-  2 oeufs entiers



Préparation :

- Dans le saladier avec la cuillère en bois, mélange la noix de coco et le sucre.
- Ensuite casse les œufs entiers dessus.
- Mélange bien le tout.
- Sur la plaque, dispose la feuille de papier sulfurisé.

Une petite astuce : pour que ta feuille reste bien à plat , humidifie légèrement la plaque.

- Avec la petite cuillère dépose des petits tas en forme de rochers.
- Avec l'aide d'un adulte enfourne le tout pour environ 10 minutes.
- Surveille bien la cuisson.
- Lorsque les rochers sont légèrement dorés, les faire sortir du four.
- Laisse les refroidir et ils seront croustillants dessus et moelleux dedans.



BRAVO ! ET BONNE DÉGUSTATION !

RECETTE

CHARLOTTE AUX MARRONS

Spectaculaire et simple à réaliser
À préparer la veille du jour J

Pour environ 6 personnes

Préparation 25 minutes

Ingrédients :

- 24 biscuits à la cuillère
- 4 c. à soupe de rhum
- 4 feuilles de gélatine
- 1 boîte de crème de marrons vanillée
- 33 cl de crème fleurette très froide
- 50 g de brisures de marrons glacés
- 1 marron glacé entier
- Quelques perles de sucre argenté pour le décor.



Préparation :

- Mélanger 2 c. à soupe de rhum avec 15 cl d'eau. Tremper le dos des biscuits dans ce mélange et tapisser le fond et les parois d'un moule à charlotte.
Le côté poudré de sucre des biscuits tourné vers l'extérieur.
- Faire gonfler la gélatine dans un verre d'eau froide pendant 10 minutes.
- La presser entre vos mains et la dissoudre dans le reste de rhum préalablement chauffé pendant 1 minute.
- Battre la crème de marrons et la préparation rhum + gélatine.
- Fouetter la crème en chantilly.

Le bol contenant la crème doit être très froid.

- Incorporer très délicatement à la chantilly les brisures de marrons ainsi que la préparation crème de marrons + rhum + gélatine.
- Verser la moitié de cette préparation dans le moule à charlotte.
- Recouvrir de quelques biscuits trempés dans le reste du mélange eau + rhum.
- Finir avec le reste du mélange chantilly , crème de marrons .
- Poser sur le gâteau une assiette avec un poids dessus.
- Laisser prendre au frais 24 h.
- Démouler sur un plat et décorer du marron glacé au centre agrémenté de perles de sucre et d'un joli ruban sur le pourtour de la charlotte.

BONNE DÉGUSTATION !

POINTS A RELIER



COLORIAGE



AGENDA



LES DATES À RETENIR

Samedi 07 janvier 2023	VŒUX DU MAIRE ACCUEIL NOUVEAUX HABITANTS
Samedi 14 janvier 2023	REPAS DES AÎNÉS
Jeudi 19 janvier 2023	CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 16 mars 2023	CONSEIL MUNICIPAL
Samedi 25 et dimanche 26 mars 2023	EXPOSITION D'ART
Jeudi 06 avril 2023	CONSEIL MUNICIPAL
Dimanche 16 avril 2023	« DIMANCHES D'AVRIL » CONCERT À L'ÉGLISE
Jeudi 20 avril 2023	CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 08 mai 2023	CÉRÉMONIE DU 8 MAI
Vendredi 12 mai 2023	CONCERT À L'ÉGLISE (À CONFIRMER)
Mercredi 17 mai 2023	CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 22 juin 2023	CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 16 juin 2023	FÊTE DE L'ÉCOLE
Samedi 17 juin 2023	FÊTE DE LA MUSIQUE

LES RENDEZ-VOUS RÉGULIERS

RASSEMBLEMENT VOITURES ANCIENNES

Le 3^{ème} dimanche du mois—Terrain stabilisé



MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Tous les jeudis à partir de 17h—Place Champfrêne

ETAT-CIVIL



NAISSANCE

17/08/2022

Lucie VAGNEUX

31/07/2022

Gaston GAUTHIER



MARIAGE

13/08/2022

**Jade HERZOG
&
Frédéric CORDIER**

20/08/2022

**Reuben ODOI
&
Maud HOUSSAIS**

22/10/2022

**Myriam AL MURADNI
&
Oussama MESSAOUDI**

Le règlement général sur la protection des données (RGPD) stipule que les données personnelles enregistrées aux fins d'inscription d'un acte de naissance, mariage ou décès sur le registre de l'état civil ne peuvent être utilisées à des fins de félicitations ou de condoléances ou publiées dans la presse que si, au moment de l'établissement de l'acte, les personnes concernées ont donné leur accord.

CONTACTS UTILES

Gaz et eaux :

Branchement particulier : 0810 477 477

Accueil clientèle : 0977 409 433

Intervention d'urgence : 0977 429 433

Dépannage électricité : 09.72.67.50.25

Gestion des déchets GBM : 03.81.41.55.35

Déchetterie de Thoraise

Du lundi au vendredi :
8h30 – 12h20 et 13h30 – 16h50

Samedi :
hiver : 8h30 – 12h20 et 13h30 – 16h50
Fermée le 1er jeudi du mois

Fermée du 7 novembre 2022
au 2 janvier 2023

Mairie d'Avanne-Aveney

9 rue de l'église

25720 Avanne-Aveney

Téléphone : 03.81.41.11.30

Numéro astreinte élus : 06.88.22.88.69 (SMS non traités)

E-mail : mairie@avanne-aveney.com

Site : www.avanne-aveney.com

HORAIRES :

Lundi : 9h-12h et 14h-17h

Mardi : 14h-17h

Mercredi : fermé

Jeudi : 9h-12h (permanence urbanisme)

Vendredi : 9h-12h et 14h-17h

BIBLIOTHEQUE

Mercredi : 15h30-18h30

Jeudi : 15h30-18h30

Infos pratiques

Déchetterie des Tilleroyes

Du lundi au vendredi :
8h30 – 12h20 et 13h30 – 16h50

Samedi :
hiver : 8h30 – 12h20 et 13h30 – 16h50

Dimanche :
été et hiver : 8h30 – 12h20
Fermée le 3ème jeudi du mois

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Du lundi au vendredi : 13h30-16h30
samedi : 10h-11h45 (sauf en août)

Levée du courrier :
du lundi au vendredi à 15h45
et à 11h45 le samedi



Vous souhaitez être informé de l'actualité d'Avanne-Aveney ?
Abonnez-vous à la page Facebook « mairie Avanne-Aveney »
Et téléchargez l'application « Avanne Aveney » sur votre smartphone